

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

Avril 2013. N° 23 Prix 1€

PERSPECTIVES

éducation formation



CONSTRUISONS VRAIMENT L'ÉCOLE

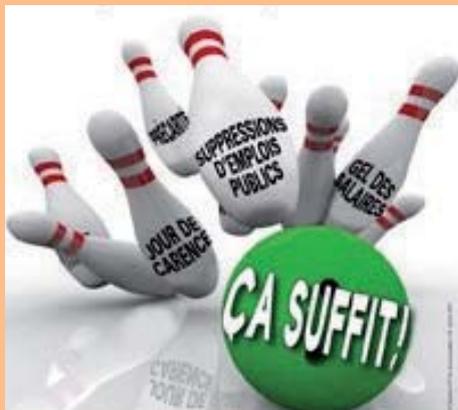
Sommaire

- p. 2 Jour de carence
- p. 4 50° Congrès de la CGT
- p. 5/6/7 Premier degré
- p. 8/9 Retraités
- p. 10 Collège
- p. 11 LP
- p. 12 Lycée

p. 13/16 - Dossier : Formation des Maîtres

- p. 17 La Collective
- p. 18/19 Enseignement privé
- p. 20/21 ATSS
- p. 22 Non-titulaires
- p. 23 Formation
- p. 24 Page pratique
- p. 25/28 CR congrès extraordinaire
- p. 29 Rencontre
- p. 30 Unité / Unification
- p. 31 Abécédaire : P comme...
- p. 32 RESF

Contre le jour de carence : on a gagné ! Pour l'emploi et les salaires : on ne lâchera rien...



Pour la première fois, depuis l'arrivée de François Hollande, les fonctionnaires étaient en grève le 31 janvier. Nous étions 150 000 dans la rue contre le jour de carence, pour l'emploi, les salaires et la défense du service public.

Sous le précédent quinquennat, les fonctionnaires avaient été l'une des principales cibles avec la mise en place de la RGPP (aujourd'hui MAP : Modernisation de l'Action Publique) et le gel du point d'indice. Lors de la rencontre, que les organisations syndicales avaient eue le

7 février, la ministre Marylise Lebranchu avait renouvelé ses critiques concernant la journée de carence, mais les arbitrages ministériels (Bercy, hospitalière) étaient tendus.

Visiblement, la grève du 31 janvier a poussé le gouvernement à prendre la décision de faire un geste... pour 2014 !

Cette première victoire constitue un formidable encouragement à poursuivre nos luttes. En effet, la satisfaction de cette revendication, à mettre au crédit de l'action syndicale unitaire impulsée par la CGT, ne masquera pas l'essentiel : aujourd'hui, la politique gouvernementale se réduit trop souvent à une simple poursuite de la politique antérieure et à toujours plus d'austérité pour les fonctionnaires. Quelques mesures, comme la suppression de la prime de fonctions et de résultats ou le dé-contingement du 8^e échelon de la catégorie C vont dans le sens que nous souhaitons mais, globalement, **le compte n'y est vraiment pas... loin de là ! Il est inacceptable de voir nos salaires bloqués une année supplémentaire.** Par rapport à l'inflation officielle, cela représente plus de 14 % de perte de pouvoir d'achat sur ces dernières années (depuis 2000).

Les 193 milliards de cadeaux fiscaux et d'exonérations, donnés chaque année au patronat, constituent pour une grande part des dépenses publiques infondées et inutiles.

Alors que 20 % des agents sont aujourd'hui payés au Smic, le refus de toute augmentation générale du point d'indice (la dernière, très faible de 0,5 %, remonte à 2010) rend centrale la question salariale dans l'ensemble de la Fonction publique.

Pour rompre clairement avec la politique libérale de destruction des services publics et des attaques contre leurs personnels, il faudra retourner encore plus massivement dans la rue !

Pour arracher une augmentation de 300 € nets par mois (70 points d'indice), le rattrapage de la valeur du point d'indice, les fonctionnaires continueront à se battre. Sur l'emploi comme sur les salaires... on ne lâchera rien...

Alain Vrignaud



À remettre à un militant CGT
ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite :

- ✓ me syndiquer
- ✓ prendre contact

PEF 123

Mme / M

Nom

Prénom

Adresse personnelle

CP

Commune

Grade ou corps

Discipline

Établissement (nom/adresse)

CP

Commune

.....

E-mail

@

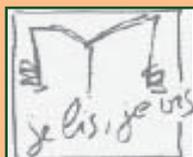
CGT Educ'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Après l'expulsion,
le 13 mars,
d'un élève de 5^e,
Klevis, représenté par
la silhouette rouge...



...le collège Langlais
de Pontivy (56)
se rassemble pour
protéger les autres
élèves menacés...
les silhouettes bleues.

Voir en dernière page



Syndicat de la
Presse Sociale

Directeur de publication : Alain Vrignaud - Rédactrice en chef : Pauline Schnegg
Conception de la "Une" : Bertrand Verhaeghe - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle
CPPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Grigny (91)
CGT EDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Nouveau n° de tél. : 01 55 82 76 55 - télécopie : 01 49 88 07 43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial



*Patrick Désiré,
Secrétaire général*

Ce début d'année marqué par l'explosion du chômage et de la précarité, frappe très durement les salariés et les plus démunis dans notre pays. Cette situation sociale est aggravée par les mesures d'austérité, elle génère des drames humains.

L'indemnisation, déjà insuffisante, des chômeurs est menacée par des dispositions de l'accord national interprofessionnel.

Le gouvernement a fait le choix politique de retranscrire fidèlement dans la loi cet accord minoritaire dans ses aspects les plus nocifs :

- ▶▶ "Les accords de maintien dans l'emploi" qui permettraient de licencier les salariés refusant de voir leur salaire baisser,
- ▶▶ Les accords de "mobilité interne" qui autoriseraient l'employeur à licencier le salarié pour motif personnel, si celui-ci refuse d'aller travailler à l'autre bout de la France,
- ▶▶ Le licenciement qui deviendrait une simple formalité.

Ce texte, qui satisfait le MEDEF et organise la casse du droit du travail et des droits collectifs des salariés, doit être combattu. Nous devons considérer la journée d'action du 5 mars comme le début d'un processus de mobilisation que nous devons faire grandir à l'occasion de l'ouverture du débat parlementaire.

Le 9 avril, la CGT recherchera la plus grande unité syndicale possible, mais prendra ses responsabilités vis à vis des salariés comme l'a décidé le 50^e congrès.

Nous nous inscrivons dans une démarche d'explication et de conviction auprès de l'opinion publique, pour lui faire percevoir les dangers des mesures qui sont annoncées que ce soit sur l'accord national interprofessionnel, la poursuite du gel de nos salaires ou la volonté gouvernementale de territorialiser notre système éducatif, ce qui va accroître les inégalités.

François Hollande inscrit de plus en plus ses décisions dans le prolongement du quinquennat Sarkozy, l'action collective des salariés et du monde du travail dans son ensemble est à l'ordre du jour pour imposer un changement de politique.

Montreuil, le 5 avril 2013

ANI : un accord scélérat contre les salariés !

Le 11 janvier 2013, le MEDEF et trois organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CGC) ont signé un accord minoritaire, retranscrit dans un projet de loi, qui sera examiné à l'Assemblée nationale début avril.



Cet accord dicté par le MEDEF remet en cause les droits des salarié-e-s et continue de démolir le code du travail. Il démontre malheureusement une continuité entre les intentions du précédent gouvernement et celui mis au pouvoir par la majorité des salariés au mois de mai 2012. Des exemples récents (Refus d'affronter Arcelor Mittal, validation de plans de licenciements,...) ont montré le manque de volonté politique gouvernementale de se placer du côté des salariés ; **cet accord ne fait que confirmer l'intention de laisser le MEDEF écrire les lois.**

Les constituants de cet accord sont **entre autres** : accélération des licenciements en les rendant moins coûteux pour les entreprises et moins facilement contestables pour les salariés, accroissement de la précarité, pression sur les salaires, généralisation de la mobilité professionnelle forcée, chantage à l'emploi avec possibilité de baisser les salaires ou de modifier le temps de travail. Il s'agit en somme de détruire les socles de garanties collectives et par là même d'amoindrir les capacités collectives de résistance. Les salariés seront totalement soumis à l'arbitraire patronal ! Et ce ne sont

La question de l'emploi et du travail en débat au 50^e congrès confédéral.

pas les pseudo-avancées concernant une complémentaire santé ou des droits supplémentaires à la formation qui constituent une contrepartie à cette régression sociale organisée. Tout ceci n'est donc pas de bon augure pour l'ensemble du monde du travail (les mauvais coups se généralisent plus vite) et le 5 mars 2013 a été l'occasion de manifester à l'appel de la CGT, FO, FSU et Solidaires pour dénoncer cet accord minoritaire.

Aussi, les débats qui ont eu lieu lors du 50^e congrès confédéral de la CGT (18/22 mars 2013 à Toulouse) prennent toute leur importance.

Au-delà de l'analyse portée sur les trois dernières années du précédent mandat, et sur la stratégie syndicale menée, au-delà du renouvellement de la direction confédérale, trois résolutions ont été adoptées :

- *Résolution 1 : Les responsabilités du syndicalisme aujourd'hui*
- *Résolution 2 : Nos ambitions revendicatives*
- *Résolution 3 : Une politique ambitieuse de syndicalisation.*

Ainsi, la CGT a mis tout particulièrement en avant la question du travail dans la résolution 2.

➔ **Investir en grand le travail pour le transformer et le revaloriser, telle est l'ambition de la CGT.**

Plein emploi solidaire, fin de la précarité, revalorisation des salaires, protection sociale de haut niveau, véritable démocratie sociale dans l'entreprise, développement des services publics et de l'emploi industriel... la CGT a des propositions. Elles passent notamment par le **nouveau statut du travail salarié et la sécurité sociale professionnelle** qui ne ressemble en rien à cet accord nommé injustement et sans vergogne par les patrons "accord sur la sécurisation de l'emploi". C'est en faisant "le choix de l'action pour le progrès social", en se donnant "pour objectif le rassemblement le plus large des salariés pour des mobilisations efficaces", que la CGT compte mener la bataille pour l'emploi et une vraie protection sociale. Aller à l'offensive contre les attaques incessantes du MEDEF, c'est aussi se donner les moyens de renforcer l'organisation syndicale en franchissant "une nouvelle étape de syndicalisation". En plaçant le travail au cœur de sa démarche, la CGT doit appréhender les situations de travail dans toutes ses dimensions, les salariés dans toute leur diversité (actifs, retraités, privés d'emplois, jeunes), pour faire une "CGT de toutes et tous".

Aujourd'hui, la mobilisation contre cet accord doit et va se poursuivre pour que les salarié-e-s se réapproprient le travail dans toutes ses dimensions.

Nadine Castellani



En direct, impressions de congressistes...



► D'abord un seul mot : énorme !

Plus de 1 000 délégués ! Plusieurs centaines d'invités avec une très forte participation de délégations étrangères. Toute la CGT réunit avec l'ensemble de ses composantes à Toulouse. Il faut une organisation rigoureuse pour que les débats commencent et se terminent à l'heure, la centaine de bénévoles de l'UD31 est à l'oeuvre.

Ce 50^e congrès faisait écho au congrès de réunification de 1936, en pleine crise économique et de montée des fascismes. Évidemment, les parallèles avec la situation actuelle se font d'emblée.

Un congrès tout sauf insipide...

45 % de femmes, 55 % d'hommes. En progrès donc sur la parité ! Age moyen 45 ans (là on stagne). Mais de nombreux jeunes interviennent, notamment des jeunes militantes étonnantes d'assurance et de pugnacité ! Ça rassure sur l'avenir.

Des moments de forte émotion, lorsque les représentants des délégations étrangères interviennent. Plusieurs fois, la salle debout ovationne les syndicalistes d'Iran, du Japon, de Palestine, de Tunisie de Côte d'Ivoire... (en tout 80 délégations issues de 70 pays différents) qui saluent les congressistes et rappellent que la valeur première du syndicat c'est la solidarité !

Salut donc devant ces hommes et ces femmes qui se battent pour les mêmes valeurs que les nôtres, et qui l'ont payé pour certains dans leur chair...

Ensuite, ce qui ressort c'est que les délégués ont été porteurs du vécu, des conditions de travail dans les entreprises, les services publics, de la précarité, de la répression syndicale, de la lutte au quotidien pour organiser, fédérer, lutter. Le Congrès a été une tribune pour ceux qui témoignaient des méfaits du capitalisme.

Les débats

La parole a été libre, et le débat souvent vif. La crise aiguë la lutte de classes et les interventions des congressistes sont le reflet d'un vécu rude, où il n'y a plus de place pour le discours édulcoré, où il faut faire des choix. Elles expriment aussi les déceptions et la colère des travailleurs face au gouvernement qui déçoit tous les jours les attentes populaires. Dans le cadre du rapport d'activité, beaucoup d'intervenants ont

pointé les limites de la stratégie de syndicalisme rassemblé en s'appuyant sur le conflit des retraites. L'actualité récente avec la signature de l'ANI par la CFDT a aussi évidemment alimenté le débat.

On peut citer par exemple notre camarade Benjamin Amar (SDEN 94) qui déclarait en s'appuyant sur le conflit des retraites "l'alliance avec la CFDT c'est comme l'alliance entre la carpe et le lapin", mais qui reconnaissait aussi dans la même intervention le rôle majeur et central de la CGT dans la lutte des travailleurs sans papiers. C'est cette diversité de l'action syndicale, et en même temps sa richesse qui peuvent expliquer que le rapport d'activité ait été approuvé à 87,5 %.

Sur les textes d'orientation

Si les interventions pouvaient effectivement pointer les éléments à approfondir, on peut regretter que l'organisation des débats n'ait pas permis par des votes sur des amendements que des positions soient tranchées. Ainsi l'Acte III de la décentralisation a été fortement dénoncé par de nombreux congressistes comme un pas supplémentaire vers la déréglementation et la privatisation des services publics, avec comme corollaire une mise en concurrence des territoires. Ce débat a abouti à l'affirmation d'un positionnement contre le projet de loi en l'état.

Dernier jour : passage de témoin

Une page se tourne. La salle rend hommage à Bernard Thibaut pour son engagement et les 14 années passées au service de la CGT. À Thierry Lepaon et à la nouvelle direction élue revient la lourde tâche de diriger la CGT. Première bagarre la mobilisation contre l'ANI : toutes les forces syndicales doivent se tendre pour demander son retrait et empêcher ainsi le détricotage du code du travail.

Vive la CGT !

Corinne Vaulot

► Riche et grand !

J'avais porté ma candidature auprès de mon académie pour pouvoir participer et donc être déléguée à ce "50^e" comme on dit... Ma candidature retenue, me voilà donc désignée !

S'installe alors chez moi un double sentiment, à la fois impatiente et soucieuse. Impatiente d'assister à ce moment que je considère comme important, et soucieuse d'y être une déléguée portant au mieux les mandats qui me sont confiés.

Direction Toulouse en covoiturage avec des camarades Dockers... ça chauffe déjà ! Mécontents de la Conf, comme ils disent, "à aucun moment on parle de nos luttes et de nos victoires, c'est inadmissible" ... ils ont préparé une intervention que je qualifie de musclée !

Je me sens dans l'ambiance... enfin je pense. Arrivée à Toulouse. Et là, c'est saisissant : du monde partout, des camarades venant de la France entière et de tous horizons professionnels...

L'ouverture du Congrès, enfin, une émotion forte lorsque résonne la chanson de Claude Nougaro "Toulouse" accompagnée par une chorégraphie acrobatique et artistique.

Le discours de la camarade de l'UD 31 puis celui du camarade Thierry Le Paon (long, trop long).

La salle prend la parole, tout au long du congrès, beaucoup dénonceront l'ANI, remettront en question le sens du syndicalisme rassemblé, porteront de justes attaques sur les agissements du gouvernement, souligneront leurs luttes, nos luttes... des débats riches et de haut niveau.

Le moment fort a été pour moi lorsque des camarades, de par le monde, ont témoigné de la "répression sans nom" qu'ils subissent pour leur engagement (Iran, Birmanie, Afrique, Japon, Tunisie, Palestine...) : le soutien et l'importance de la CGT à travers le monde.

Des débats, des positions, des valeurs, des luttes qui vous rendent fier de faire partie de cette CGT.

Vive la CGT !

Magali Giorgetti



Délégation de la CGT Educ'action : Benjamin Amar, Christine Bariaud, Françoise Bellayer, Claude Cadot, Fabienne Cru, Olivier Delous, Nathalie Geldhof, Magali Giorgetti, Sylvie Guiraud, Valérie Hible, J-Yves Jolly, Véronique Josien, Dominique Marchal, Lucie Pisano, Sylvie Polinière, Catherine Prinz, Véronique Salaviale, Nathalie Thiriat, Corinne Vaulot, Fabienne Yung.

Ces dernières semaines la situation dans l'Éducation nationale est marquée par la question des rythmes scolaires dans le premier degré et la présentation à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'École. Aujourd'hui, il est temps de faire le point sur dix mois du nouveau gouvernement en matière d'éducation et d'en tirer des conclusions.

→ Refondation

En souhaitant faire de l'École la priorité de la République, nous ne pouvions que souscrire au louable objectif du candidat Hollande.

En effet, la CGT Educ'action a toujours affirmé que la place de l'École était à reconsidérer, surtout après 10 ans de matraquage. Pour y parvenir, le président et son ministre de l'Éducation nationale ont inauguré, à grands renforts médiatiques, la Refondation de l'École qui s'est tenue tout au long de l'été et de l'automne.

L'objectif affiché était de défricher le terrain des idées et d'avancer des pistes de réforme afin de préparer la future loi d'orientation. Soucieuse de travailler à cette *Refondation*, la CGT Educ'action a pris ses responsabilités et a participé activement aux différents ateliers. Nous n'étions pas dupes sur la portée de ce genre d'événement, mais nous ne pouvions être absents. C'était pour nous le moment de porter nos revendications et de faire entendre publiquement notre voix loin des tractations de couloir qui se pratiquent ici ou là.

Considérant que la question de l'École est sociétale, nos contributions visaient à construire une réflexion globale sans renfermer l'École sur elle-même.



Marc Le Roy

Cependant, le jeu était biaisé, la configuration de ces grandes réunions collégiales était un frein à un travail réel. Il n'était pas rare de se retrouver plus d'une centaine d'acteurs touchant de près ou de loin à l'école dans un amphithéâtre...

Ainsi, comment discuter sereinement et de manière constructive lorsque l'auditoire n'était jamais le même, qu'il venait au gré de ses possibilités et de ses envies ? Comment considérer les paroles portées ? Avaient-elles toutes la même valeur et influence ? Comment mettre sur le même pied d'égalité les revendications des enseignants et celles des professionnels du tourisme ? Surtout, très vite, on a senti que la discussion n'était pas transparente et que l'ouverture du débat n'était en réalité qu'un affichage ministériel. Pour le ministre Vincent Peillon, les véritables discussions se passaient vraisemblablement ailleurs.

→ Orientations syndicales

Après les années Sarkozy, Darcos, Chatel, certaines organisations ont vu dans le changement de majorité l'opportunité de négocier leur orientation syndicale directement avec les nouveaux responsables politiques et ont préféré les discussions au sein des cabinets ministériels. Ce n'est pas pour nous la bonne méthode. **Nous préférons la confrontation des idées en direct avec les personnels en laissant à ceux-ci le choix de valider l'une ou l'autre des orientations syndicales débattues.** C'est une vision tout autre de ce que doit être le syndicalisme et de son indépendance vis-à-vis des organisations politiques.

À cet exercice de haute voltige, entre la base (enseignants et syndiqués) et le ministère, certains semblent s'être brûlé un peu les ailes. En effet, comment maintenir un cap partagé avec le ministre tout en ne se coupant pas de la masse des collègues, peu enclins à subir une nouvelle réforme à leurs dépens ? **Le très important succès de la journée du 12 février parmi les personnels du premier degré est à mettre au crédit des organisations comme la CGT Educ qui ont, dès le départ, construit la mobilisation contre les décrets et la loi d'orientation.** Pour celles qui ont tenté de s'y opposer c'est un désaveu. La question est, aujourd'hui, pourquoi, après une grève réussie à cette

hauteur le 12 février dans le premier degré, le SNUIPP, à l'exception de quelques sections départementales, n'a-t-il pas voulu s'associer à l'appel intersyndical de grève du 28 mars ? A-t-on obtenu satisfaction ? N'est-il pas possible et nécessaire de poursuivre l'action alors que les personnels ont répondu très massivement présents le 12 février ?

→ Des propositions étiques

Pour en revenir à la Refondation et au regard de ce jeu tronqué, l'impression que nous avons à la clôture des débats est aujourd'hui renforcée : tout ceci relevait de la communication et de l'apparat. Après plusieurs mois de préparation et d'échanges avec les syndicats avant les élections présidentielles, après des mois de "Refondation", force est de constater que **la proposition de Loi d'Orientation du gouvernement est dramatiquement maigre, mais aussi dramatiquement violente à l'encontre des élèves et des enseignant-e-s.** Tout ce qui est aujourd'hui proposé dans le texte était déjà avancé par le ministère lors des ateliers et rien n'a bougé, malgré des heures de concertation.

- **Rien n'a été entendu sur le Socle commun,**
- **Rien sur la nécessité d'avoir des personnels RASED,**
- **Rien sur la nécessité d'avoir une médecine scolaire digne de ce nom,**
- **Rien sur la médecine du travail des personnels.**

La liste est longue et douloureuse. Dès l'élection de F. Hollande, la CGT Educ'action s'est battue pour obtenir une grande loi de programmation qui transforme en profondeur l'École, sans bricolage et avec des moyens conséquents.

Nous avons averti que des actes forts devaient être engagés pour marquer une rupture significative avec les politiques passées.

La déception est grande. Elle est, aujourd'hui, source de frustration et de colère chez bon nombre de nos collègues... Comme le sentiment qu'une occasion est passée... un grand gâchis en quelque sorte.

Jérôme Sinot et Yvon Guesnier

Une réforme ? Dans l'intérêt des enfants ? Voilà quelque chose d'enthousiasmant !

Après de nombreuses années à déplorer et à combattre les orientations libérales des précédents ministres, leurs objectifs de soumission de l'école aux seuls intérêts de ceux qui rêvent de l'utiliser mais qui n'en ont pas besoin, nous aurions pu être séduits par la perspective.

Mais voilà, à la CGT Educ'action nous sommes attentifs, voire exigeants.

Nous avons exposé nos craintes dès les premiers débats sur la refondation. Sans véritable concertation, nous nous attendions, si ce n'est au pire, au moins à une grande déception. Et ça n'a pas manqué.

En plus d'une loi d'orientation aux multiples défauts et carences, nous nous retrouvons avec un décret sur les rythmes scolaires bâclé, carrément repoussoir.

Le véritable enjeu de l'école que nous voulons, c'est la réussite de nos élèves. Et ici il n'en est pas question. Non seulement l'horaire hebdomadaire de cours est, sur le sujet, très accessoire, mais rien, de surcroît, ne nous incite à penser que cette nouvelle réforme en caresse le moins du monde l'objectif.

Nous ne pouvons croire qu'une retouche cosmétique du volume horaire de la semaine puisse avoir le moindre effet sur la réussite de nos élèves. Ce qui fatigue, c'est le temps de collectivité, et rien ne pourra le réduire tant que le temps des enfants sera soumis au temps de travail de leurs parents ;

ce qui fatigue encore, c'est l'ennui, les apprentissages vides de sens, et tant que les programmes de 2008 seront en vigueur difficile de changer les choses !

Sans compter que l'obstination ministérielle a un prix. Si c'est aux enseignant-e-s d'en assumer les premières traits, c'est bien l'école dans son ensemble qui doit régler la note. Une fois de plus. **L'amplitude horaire des enseignant-e-s va s'allonger avec l'ajout d'une demi-journée avec les élèves** ; les conditions d'exercice vont se dégrader avec une augmentation du temps contraint, hors de la présence de tous les élèves, sans pour autant récupérer les heures d'enseignement supprimées par le passage à 4 jours ; sans pour autant revenir sur le dispositif d'"aide personnalisée", jugé unanimement inefficace.

La communauté éducative, dans son ensemble, était en droit d'attendre mieux à la lecture des ambitions affichées. **D'autant que les idées -même à moyens constants !- ne manquent pas : la réécriture des programmes, l'abandon de la logique d'école du socle, de l'AP et des SRAN, la fin du SMA et du fichage des élèves...**

Ces mesures, si elles avaient été prises, auraient pu être un réel gage de refondation, bien plus rassurant que les quelques améliorations qu'on peut trouver dans la loi d'orientation. Une sorte de preuve de bonne foi. Mais dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons que nous alarmer d'un parallèle dont la faiblesse idéologique de cette réforme accentue l'évidence : **la place centrale du Projet Éducatif Territorial (PETD) dans le décret est un premier pas vers la décentralisation. Une école plus dépendante des moyens locaux, donc plus inégalitaire encore. Une école soumise aux directives politiques comme aux "impératifs économiques".**

Ce que nous portons c'est un projet émancipateur. Ce que nous voulons promouvoir c'est une culture commune ambitieuse. Ce que nous défendons ce sont nos conditions de travail. Et cette réforme, nous la combattons...

Antoine Dierstein



Marc Le Roy

CPE

CPE, des changements à venir ?

Au début de l'année 2013, des discussions ont eu lieu sur le Référentiel des futurs stagiaires CPE.

Dans un premier temps, le texte proposé sur les nouveaux Référentiels de compétences destinés à la mise en place des nouvelles maquettes de Master pour l'ouverture des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation à la rentrée 2013, **était totalement hors de propos.** On nous demandait tout simplement de devenir des adjoints de la sécurité des établissements, adjoints chargés "de conseiller le Chef d'établissement" sur la politique éducative et auteurs d'un Projet Vie scolaire... et assurant *"une fonction de management dans son domaine"* (sic).

De notre rôle, auprès des élèves, il n'en était pas question ; à peine si le CPE pouvait travailler dans une équipe pédagogique avec ses collègues enseignants.

La CGT Educ'action a refusé d'amender ce texte. Ce projet a été massivement rejeté.

Pas question de dévoyer notre métier.

➔ **Une vision plus éducative de notre métier**

Après des navettes entre syndicats et ministère, nous avons été agréablement surpris par la troisième mouture du projet. En effet, dès son préambule, ce texte rappelle que les missions du CPE se déroulent dans le cadre de ce que l'on appelle la vie scolaire et fait allusion à la circulaire de 1982. Les termes de Manager, chef de service et recruteur ont disparu de ce texte destiné à nos futurs collègues mais aussi canevas de la prochaine redéfinition de notre métier. Victoire ? Nous ne le savons pas encore, restons vigilants, l'année 2013 doit être celle de la modification de nos missions, annonce faite par M. Delahaye¹ lors des réunions. Étant donné l'évolution, si ouverture des débats il y a, on peut penser que le ministère sera attentif à nos demandes et que les textes évolueront positivement.

La CGT Educ'action est plus proche de ce troisième volet ; elle propose des modifications allant vers une vision plus éducative de ce texte, avec l'appui d'autres syndicats.

Pour la CGT Educ'action,

- » **OUI**, le CPE est en charge des élèves et se préoccupe de leur bien-être,
- » **OUI**, le CPE fait partie de l'équipe pédagogique et il revendique toute sa place,
- » **OUI**, le CPE anime avec l'équipe des surveillants la vie scolaire de l'établissement,
- » **NON**, le CPE n'est pas un conseiller du chef d'établissement pour tout ce qui touche aux problèmes de sécurité,
- » **NON**, le CPE n'est pas le responsable de la vie scolaire de l'établissement, elle est placée sous l'autorité du chef d'établissement et doit être l'affaire de **TOUS**,
- » **NON**, le CPE n'est pas un Manager, ni un Chef de service, il ne recrute pas les surveillants avec lesquels il travaille.

François Qinchez

¹ Directeur général de l'Enseignement scolaire

Choc de compétitivité ? La saignée selon Diafoirus...

La remise du "rapport Gallois" a été, pour le patronat l'occasion d'accroître la pression et de réclamer un "choc de compétitivité" évalué au minimum à 30 milliards d'euros sur deux ans.

► Dans ce rapport, le travail est désigné comme un "coût" alors que c'est lui qui crée les richesses.

Selon les promoteurs du "choc", afin d'améliorer la compétitivité dans le commerce extérieur, il faudrait réduire fortement les "charges" qui pèsent sur le développement des entreprises et freinent leur capacité d'investissement. En conséquence, ils préconisent de fiscaliser le mode de financement de la protection sociale, de réduire la pression fiscale sur les entreprises et de compenser le tout par une baisse des dépenses publiques et par une hausse de la taxation de la consommation. Plus le choc serait massif, plus il serait à même de relancer la croissance et l'emploi.

Et tous ces bons apôtres de citer l'exemple de l'Allemagne qui a globalement suivi cette politique depuis la fin des années 1990. Ses succès remportés à l'exportation, sans examen plus approfondi, l'ont consacrée comme modèle pour les ultra-libéraux. Pourtant, au Japon, la même politique a conduit à l'atonie de la croissance et à un marasme économique dont le champion des années 1980 ne s'est toujours pas remis.

► **Disons-le tout net : il n'y a pas eu de "choc de compétitivité" en Allemagne.**

La TVA "sociale", dont on nous a tant rebattu les oreilles, en effet, surtout servi à rembourser la dette. Sur les trois points de hausse du taux de TVA décidés par le gouvernement Schröder en 2007 (passage de 16 à 19 %), deux points ont ainsi été uti-

lisés pour réduire le déficit public et un point, seulement, pour financer la baisse des cotisations chômage.

Mais comme les cotisations santé et retraite ont été relevées, au total, le poids des cotisations sociales n'a été ramené que de 41,9 à 40,5 % du salaire brut.

► **Alors, d'où provient la différence ?**

La compétitivité-coût de la France ne se détériore pas vis-à-vis de ses autres partenaires européens. L'amélioration tant vantée de la compétitivité-coût allemande repose, en vérité, sur deux éléments.

Le premier est **une politique de déflation salariale**, sans précédent, qui a conduit en 2008 à des salaires nets équivalents, en monnaie constante, à ce qu'ils étaient dans les Länder de l'ancienne RFA au moment de la réunification, soit près de vingt ans plus tôt... *Le deuxième* est **l'abandon pur et simple par notre voisin de son modèle social**. Les lois adoptées en 2003 ont créé des contrats de travail précaires avec des charges sociales fortement réduites. Leur essor rapide a fait fortement régresser l'emploi stable.

Ces politiques se sont payées au prix fort. La cure d'austérité s'est traduite par une atonie du marché intérieur qui a poussé les entreprises à exporter davantage et à priver de débouchés les autres pays de l'Union européenne. **Quant à la déréglementation du marché du travail, là est le vrai choc, son coût social est exorbitant.** La mise en place d'une société duale a entraîné une **explosion des inégalités et de la pauvreté**. Aujourd'hui, 40 % seulement des salariés sont couverts par une convention collective [ils étaient 90 % il y a dix ans], deux millions et demi de personnes travaillent pour moins de 5 € de l'heure et on comptait, en 2010, **15,6 % de pauvres en Allemagne : c'est 3,4 points de plus que cinq ans auparavant et deux points de plus qu'en France...**

Et tout cela pour aboutir, dans l'industrie automobile, à un coût unitaire supérieur de 29 % à ce qu'il est en France.

Et pourtant, notre pays, hier exportateur net, est devenu importateur net de véhicules...

► **Le problème est ailleurs**

D'autres causes de la baisse de compétitivité des entreprises françaises doivent être

« Il faut un choc de compétitivité. »

Louis Gallois,

7 juillet 2012

prises en considération comme, par exemple, **la faiblesse de l'effort de recherche et d'innovation, l'insuffisance de la formation, ou encore le faible positionnement en gamme des productions françaises.** Celles-ci se retrouvent coincées entre, d'un côté, la qualité allemande pour les modèles haut de gamme et, de l'autre, les pays dits émergents qui bénéficient pour les modèles bas de gamme, ultra-concurrentiels, de faibles coûts et de rapides transferts de technologies. Ainsi, dans cette gamme, les prix ont tendance à baisser... **Ce sont les mauvais choix stratégiques des entreprises qui réduisent aujourd'hui leurs marges.**

La variété et l'ampleur des dispositifs d'aides publiques aux entreprises qui existent déjà n'a pas conduit à améliorer la compétitivité.

Des subventions aux différents secteurs économiques à l'explosion des aides fiscales en passant par l'aide des collectivités locales, la CGT évalue à plus de 200 milliards d'euros, soit 10 % du PIB, l'ensemble des aides publiques distribuées.

Nombre de rapports, qu'il s'agisse de la Cour des Comptes, du Conseil des prélèvements obligatoires ou de l'Inspection générale des finances, ont maintes fois souligné que bien des dispositifs n'atteignent pas leurs objectifs ou ont des effets pervers. C'est le cas, par exemple, des mesures d'allègements de cotisations patronales sur les bas salaires qui constituent en fait une incitation aux bas salaires.

En pesant sur l'ensemble des rémunérations, en cantonnant dans des emplois de faible qualification des salariés qualifiés, elles n'encouragent ni la formation ni la qualification et favorisent, au final, la faiblesse en gamme des productions. **Pourtant, l'efficacité productive de l'industrie moderne exige des salariés qualifiés, bien formés, correctement rémunérés et employés à des tâches à forte valeur ajoutée.** Les allègements généralisés du coût du travail ne favorisent guère ce processus.

► **Deuxième exemple tout aussi significatif, le crédit impôt recherche (CIR).**

Depuis sa réforme en 2008, il permet d'ob-



tenir une réduction d'impôt d'un montant égal à 30 % des dépenses de recherche-développement jusqu'à 100 millions d'euros et à 5 % au-delà. Conséquence immédiate, son coût pour les caisses de l'État a bondi de 1 milliard d'euros en 2007 à 4,5 milliards d'euros en 2010. Mais quels sont, en matière de recherche et d'innovation, les résultats de ce véritable "choc de financement" ? Loin de constituer un effet de levier pour le développement de la recherche, l'argent public tend à se substituer à l'effort des entreprises et à leur permettre de gonfler les dividendes. La France consacre 0,38 % du PIB (contre 0,08 % pour l'Allemagne) aux aides à la recherche-développement, aides directes et incitations fiscales confondues. Mais, pour ne s'en tenir qu'à la filière automobile, Volkswagen, par exemple, a investi en 2010 dans la recherche davantage que Peugeot, Renault, Valéo et Michelin réunis...

► **On veut aussi nous faire croire que c'est la contraction des marges qui bride l'investissement.**

Le tassement du taux de profit dans la dernière décennie n'a pas empêché la distribution nette de dividendes de passer de 19 à 28 % de l'excédent brut d'exploitation, au point que depuis 2005 les dividendes versés aux actionnaires excèdent chaque année le montant des investissements. À quoi il faut ajouter le gonflement des frais financiers et l'ascension exorbitante des "salaires" et gratifications des dirigeants d'entreprises habiles à faire grimper les dividendes. Bref, compte tenu de cette préférence pour l'actionnaire, le "choc de compétitivité" se traduira par une baisse des coûts, une hausse des profits mais pas davantage d'investissements, zéro emploi supplémentaire, une croissance toujours anémiée et des conséquences sociales désastreuses.

► **En conclusion...**

La théorie du choc sous-entend une véritable saignée sociale, avec pour conséquence la paupérisation et la régression du marché intérieur par la baisse drastique des salaires réels (dont les cotisations sociales font partie, est-il utile de le rappeler ?) et l'amputation des dépenses publiques utiles à la population et à l'économie.

À l'opposé, la CGT porte dix exigences et des propositions pour dynamiser et assainir l'économie du pays. Le défi est de créer un rapport de force capable d'imposer leur mise en œuvre.

Ce n'est pas le "coût du travail" qui pèse sur la compétitivité, c'est bien le coût du capital !

Jean-Pierre Barboni
SNR CGT

Un retraité fait le spectacle



■ **Alain Placidet était la vedette, les 1^{er} et 2 juin, au théâtre Montmartre Galabru à Paris. Tu le connais ?**

Effectivement, il me semble le connaître, mais le mot "vedette" me paraît un peu fort, voire présomptueux, pour le débutant que je suis.

■ **Ton parcours de syndicaliste CGT à Aéroports de Paris (ADP) et au secteur "Inter" de la Confédération ne te prédisposait pas forcément à devenir acteur. Peux-tu nous expliquer ce parcours ?**

A priori, on peut penser que les deux sont très éloignés. Le syndicalisme est principalement l'engagement dans le concret du quotidien. Même si une part d'utopie entre dans nos motivations, au bon sens du terme, la lutte au présent, c'est aussi le combat pour le progrès, l'amélioration du futur. Au théâtre on est soit dans l'imaginaire total, soit dans la référence à une réalité elle-même transposée, retravaillée, éclairée et revue à partir d'un regard extérieur, sublimée, dramatisée, ridiculisée,... Le théâtre c'est la création, l'expression de ce qui est en nous et que la vie quotidienne ne nous permet pas d'exprimer.

Malgré ces différences apparentes, dans notre engagement n'y a-t-il pas aussi cette idée de permettre à chaque être humain de pouvoir exprimer tout son potentiel ? Rappelons-nous comment la CGT, avec d'autres, a contribué à l'organisation et au succès du théâtre populaire, a soutenu fortement des expériences comme le festival d'Avignon.

Jouer une pièce de théâtre c'est transmettre, faire partager des émotions, des idées, devant un public ; or que faisons-nous lorsque nous essayons de faire partager nos analyses, nos explications, nos propositions devant une assemblée ? En forçant un peu le trait, n'y a-t-il pas une similitude ?

Mais avant tout, ce qui m'a amené vers le jeu théâtral, c'est la réalisation d'un rêve qui est né quand, jeune adolescent, j'assistais avec ma mère dans la cour du château de Beaugency, à la représentation annuelle de la troupe de la Comédie Française (un week-end de juin), avec des pièces comme Ruy Blas ou l'École des Femmes.

■ **As tu travaillé, pris des cours ?**

Je suis dans un atelier-théâtre pour la seconde année consécutive, avec une séance de deux heures par semaine. Le premier trimestre est consacré à des cours : voix et diction, gestuelle, mouvement et déplacements. Cette année, nous nous sommes servi d'une scène du "Songe d'une Nuit d'été" de W. Shakespeare. Ensuite, à partir de janvier, nous préparons une représentation théâtrale, généralement deux soirées, sur une pièce ou deux, pour le mois de juin, préparation qui s'accompagne d'exercices. À nous d'apprendre notre texte entre deux séances de travail hebdomadaires en atelier.

■ **Est-ce ta deuxième représentation au mois de juin ?**

Non. L'année dernière j'ai joué dans une courte pièce (environ 40 mn) de Serge Valletti : "Dans l'escalier au bord de la mer" sur la scène du théâtre Montmartre Galabru. On peut dire qu'il s'agissait de ma première sur les planches, même si j'avais eu une petite expérience à l'époque où je prenais des cours de russe et où nous jouions en russe, pour un public restreint, de très courts morceaux de scènes extraites d'œuvres d'auteurs russes.

■ **Tu es donc à l'affiche. Peux-tu nous en dire plus sur la pièce ?**

Cette année nous répétons une pièce, toujours du répertoire contemporain, intitulée : "Tais-toi et parle-moi" de David Thomas. De cette pièce, je te livre ce que nous avons rédigé pour le dossier de presse : "De la crainte de la solitude, de la recherche permanente de l'autre, du besoin de séduire, mais en même temps de l'appauvrissement rapide des rapports dans la vie à deux, de l'ennui du quotidien, du désir des débuts à son affadissement au fil du temps, c'est ce que David Thomas tente de mettre en évidence dans cette pièce, au travers de situations et de dialogues parfois cocasses. Les femmes et les hommes sont-ils faits pour vivre seuls, pas sûr, sont-ils prêts pour autant à vivre ensemble, pas évident non plus. Les personnages de la pièce sont mis, et mettent le public face à ce dilemme, mais quelque part en le dédramatisant, et c'est là toute la magie du théâtre".

■ **Tu t'essaies aussi à l'écriture. Le fait de jouer au théâtre t'a-t-il donné l'idée de combiner les deux, par exemple en écrivant toi-même une pièce ?**

Effectivement, comme certaines personnes qui, arrivées à l'âge de la retraite, pensent avoir des choses à dire, je m'essaie à l'écriture. Quand on a vécu certaines situations, il nous est arrivé d'en observer des aspects cocasses et de se dire qu'on pourrait en faire une pièce de théâtre. Prenant goût au jeu d'acteur, et me remémorant quelques événements parfois comiques ou surréalistes, l'idée, l'envie, d'écrire aussi une pièce de théâtre m'est venue. Mais il y a un grand pas à franchir !

Entretien réalisé par Pierre Goirand

Ce qui se cache derrière la liaison école-collège

Dans le rapport de la concertation de la refondation de l'école, l'accent est mis sur la liaison école-collège : structure de pilotage commune à un collège et des écoles, échange de service entre enseignants des premier et second degrés (sans que soit abordée la question du temps de service), "primarisation" des premières années de collège.

→ Expérimentations de l'école du socle

Depuis plusieurs années, des expérimentations de l'école du socle sont mises en place dans quelques académies pilotes. L'objectif affiché est la mise en place du travail autour du socle commun dans les collèges puisque les collègues refusent de le mettre en place malgré l'agitation des corps d'inspection.

Loin d'être une réaffirmation de la scolarité obligatoire, ces propositions s'inscrivent dans le cadre des dispositions imposées par la droite pendant 10 ans. Les enseignants, avec des moyens en baisse en collège (même à la rentrée 2013), doivent essayer de suivre des programmes chargés sans les moyens de les mettre en œuvre ou alors proposer le socle commun, minimum défini pour des élèves destinés à quitter au plus vite le système

scolaire ; le cycle Bac - 3 / Bac + 3 n'étant réservé qu'à un nombre décroissant d'élèves.

Deuxième logique dangereuse : **l'individualisation à outrance** qui n'a d'autre objectif, sous des apparences louables, que de renvoyer la responsabilité de l'échec scolaire sur les élèves et les familles. Cette individualisation, qui s'oppose au groupe classe, est le soubassement majeur de l'idéologie libérale : la société ne serait que la somme d'individus aux comportements inscrits dans la nature humaine, laquelle commande un ordre social interchangeable.

Ce qui est proposé est loin des besoins du collège unique. Après une phase de démocratisation de l'accès à l'enseignement, il est nécessaire de mettre en place une démocratisation des savoirs enseignés, appuyée sur une politique de moyens et de formation des enseignants, prenant comme modèle l'élève qui n'a que l'école pour apprendre.

→ Pression hiérarchique dans les collèges

On assiste à une multiplication des incidents entre les personnels enseignants, administratifs et d'entretien et les personnels de direction dans les établissements.

Les chefs d'établissement reçoivent maintenant une lettre de mission dont ils ne font pas part aux équipes. Pour le ministère, cela représente "un levier de pilotage du système éducatif". Quelques

exemples : "gestion efficace des moyens mis à disposition" (comprendre lutte contre l'absentéisme), "mise en place d'un tableau de bord" (comprendre mise en place d'un fichier des absences).

Il leur est aussi demandé de lutter contre l'absentéisme, le décrochage, le redoublement, ce qui se traduit dans la réalité par un pilotage par les statistiques... **Faute d'avoir les moyens de mettre en œuvre une politique scolaire ambitieuse, les directions doivent faire remonter des statistiques flatteuses.**

On en arrive à des situations ubuesques : refus d'autorisation d'absence statutaire, demande de rattrapage de congé maladie, pression sur les agents d'entretien en sous-effectif chronique, pression sur les personnels administratifs.

Il faut prendre conscience que dans ce contexte les personnels de direction sont de moins en moins là pour travailler avec les équipes. Cette hiérarchie intermédiaire change de méthode de travail car elle sert de tampon aux réactions des personnels face à une politique générale de dotation en moyens largement insuffisante.

Les équipes militantes se voient obligées d'intervenir pour faire respecter les droits les plus élémentaires. Ces interventions ont un caractère chronophage qui détourne les syndicats de leur travail d'organisation et de mobilisation.

*Arnaud Cora et Laurent Igheroussene
(Pôle Collège)*

► Résistance en Région Parisienne

Hôtel de Ville de Paris (19.03/25.04 2013)

De grandes dates ont marqué cette Résistance où la CGT a tenu toute sa place...

17 avril 1943 - Réunification de la CGT par les accords du Perreux.

27 mai 1943 - Réunion à Paris du Conseil National de la Résistance

Automne 1943 - Naissance du Comité Parisien de la Libération qui a joué un rôle important dans l'insurrection d'août 1944, la libération de Paris à la quelle des collègues ont participé comme Louis Malézieux, professeur de menuiserie tué le 19 août 1944.

Exposition à ne pas manquer, à voir avec des élèves.

► Une histoire de publi-reportage

Il était une fois un journaliste qui téléphona à la CGT Educ'action pour lui proposer une participation à un dossier spécial décrochage scolaire dans le journal Libération. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous acceptâmes, très contents de pouvoir apporter un peu de CGT dans la presse d'opinion gouvernementale. Le journaliste tint toutefois à préciser une chose, ce qui nous refroidit un peu : le dossier serait monté par une boîte extérieure à Libération qui, pour financer tout cela, exigeait une participation financière des participants... nous hésitâmes, et puis finalement, malgré tout notre enthousiasme du début, nous prîmes la courageuse décision de ne pas creuser encore plus le déficit de la CGT Educ'action...

Matthieu Brabant

Où en sommes-nous ? Où allons-nous ?

Alors que la loi sur la refondation de l'école suit les arcanes politiques en vue de son adoption, un certain nombre de voyants sont à l'orange pour ce qui concerne le volet de la formation professionnelle, malgré les dénégations de nos décideurs politiques. La régionalisation rampante existe bel et bien.

Pour bien comprendre le devenir de la formation professionnelle, il nous semble nécessaire de faire quelques rappels sur l'élaboration de la carte des formations par les Régions.

Les Régions détiennent, de par les actes précédents de la décentralisation, d'une part la compétence en matière de développement économique (loi du 30 décembre 2005), et d'autre part la compétence de l'élaboration du schéma régional de la formation professionnelle (Code de l'Éducation). La formation professionnelle se développe selon trois axes :

- formation initiale publique et privée (dont les Lycées professionnels),
- formation continue publique et privée (dont les GRETA),
- insertion.

Où en sommes-nous ?

Les Régions déclinent le contenu du schéma régional de la formation professionnelle par l'élaboration du CPRDFP¹. Ce document signé par l'État et la Région a pour objectifs :

- d'avoir une articulation cohérente entre les différentes voies d'accès à la qualification,
- de structurer l'ensemble de l'offre de formation initiale et continue, sur la base d'analyses des besoins en termes d'emplois et des compétences intégrées aux bassins d'emploi.

Le CPRDFP est construit au sein du CCREFP² en concertation avec les territoires et les organisations syndicales partenaires de la FP.

Outre le préfet de région et le président du conseil régional, le comité de coordination régional (CCREFP) comprend :

1° Six représentants de l'État :

- a) Le recteur d'académie ;
- b) Des représentants des services de l'État désignés par le préfet de région, dont :

- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

2° Six représentants de la région,

3° Sept représentants des organisations d'employeurs et des chambres régionales

d'agriculture, de commerce et d'industrie et de métiers,

4° Sept représentants des organisations syndicales de salariés, dont cinq représentants des organisations syndicales représentatives au plan national,

5° Le président du conseil économique, social et environnemental régional.

Pour ce qui concerne la formation professionnelle initiale, les Régions ont la maîtrise sur l'apprentissage, que ce soit pour le financement ou les structures. Pour la FP sous statut scolaire, seul le financement par l'intermédiaire de la RCBC³ est de son ressort. La RCBC est construite en fonction de *contrats d'objectifs*⁴.

Où allons-nous ?

Pour ce qui concerne le financement de nos formations sous statut scolaire dans nos établissements : la RCBC qui a été présentée comme un ajustement technique, est en réalité une orientation politique basée sur des *contrats d'objectifs*.

Ceux-ci sont définis par les instances régionales avec obligation d'être intégrés au projet d'établissement. Ils feront l'objet, par la Région, d'un bilan et d'une évaluation qui détermineront le devenir des structures dans les EPLE ; une partie du financement des structures devrait être laissée dans le cadre de l'autonomie des établissements, à l'initiative de recherches auprès des entreprises du bassin d'emploi. Alors ces entreprises auront un droit de regard sur les contenus de formations par l'expérimentation et la mise à disposition des plateaux techniques.

Enfin, un paragraphe de la loi propose de qualifier les établissements de "campus des métiers", ce n'est pas anodin.

Le campus des métiers : l'idée est de faire émerger des pôles d'excellence offrant une gamme de formations professionnelles, technologiques et générales dans un champ professionnel spécifique. Ces campus pourront accueillir différentes modalités de formation (statut scolaire, apprentissage, formation continue, VAE) et organiser des poursuites d'études supérieures et des conditions d'hébergement et de vie sociale.



Marc Le Roy

En un seul lieu donc : mixité des formations et des publics... Et cela, pour permettre une ingénierie plus facile des entreprises dans le monde éducatif, avec un souci de rentabilité à la fois pour les "deniers publics" investis et pour une amélioration de l'adéquation emploi/formation au sein des territoires.

La mixité des publics et des formations c'est aussi la modularisation des diplômes. Le découpage en modules de chaque référentiel permettrait à des adultes en FC d'intégrer des classes pour préparer tel ou tel module. Les compétences de ces modules ne s'inscrivent plus dans un diplôme ou une qualification et ne sont plus reconnues en terme de salaire. C'est donc l'individualisation des qualifications qui ne pourront plus être inscrites dans les grilles des conventions collectives.

Concrètement, c'est un établissement qui a la configuration d'une *chambre consultative* (voir les modalités de formations dans ce paragraphe). Il est géré par un conseil de perfectionnement et non un conseil d'administration. Ce conseil de perfectionnement n'a qu'un but consultatif et non délibératif. Il ne sert qu'à informer tant sur le plan financier que sur le plan de l'évolution des structures. Sa composition est la suivante :

- représentants des personnels de l'établissement (3 contre 10 actuellement),
- pas de représentants des parents des apprenants
- deux représentants de la région (élus ou chefs de service),
- représentants du MEDEF et de la CGPME,
- représentants du rectorat (inspecteurs). ●●●

Conclusions

Les dirigeants politiques, nationaux et régionaux, démentent notre analyse de l'avenir de la formation professionnelle. Mais les collègues CGT mandatés, qui siègent dans les instances de la formation professionnelle, la confortent et assistent à la mise en place de tous les éléments permettant la régionalisation de l'ensemble de la FP à très court terme.

Cette logique poursuivie par le gouvernement dans l'acte III de la décentralisation est due en grande partie au fait que la formation est aujourd'hui présentée comme **LA solution** aux problématiques de l'emploi. Les gouvernements successifs de ces dernières décennies n'ont de cesse de démontrer que le chômage résulterait de l'inefficacité de notre système de formation à commencer par la formation initiale sous statut scolaire. Or la formation ne crée pas l'emploi : c'est le développement économique et en grande partie l'industrie qui créent les emplois. Sans une volonté politique forte de relance de notre industrie, le chômage continuera de progresser.

La formation doit être un outil pour répondre efficacement à la demande de qualification nécessaire dans le cadre du développement économique d'un pays. Au-delà de cela, elle doit être également un élément majeur de l'émancipation, pour l'épanouissement personnel, l'exercice de la citoyenneté et la maîtrise de la production et des organisations qui la génèrent.

C'est pourquoi, il n'est pas question de cautionner une quelconque décentralisation qui mettrait en pièce l'égalité de tous sur l'ensemble du territoire et éloignerait d'un niveau élevé de qualification, un grand nombre de nos jeunes et en premier lieu les plus fragiles.

Catherine Prinz et Lionel Ferrand

¹ CPRDFP : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle

² CCREFP : Commission de Coordination Régionale de la Formation Professionnelle

³ RCBC : Réforme du cadre budgétaire et comptable (de l'EPLÉ)

⁴ Contrats d'objectifs : mixité des publics et des parcours, enseignements modulaires, placements effectifs des élèves en PFE, cursus entier d'une filière intégrant l'insertion, résultats aux examens, investissements des entreprises,...

Réforme du Lycée

► Nouvelle épreuve de langues pour les séries générales et STMG

Un des avatars de la réforme Chatel du lycée frappe aujourd'hui de plein fouet les équipes de langues dans les lycées généraux et technologiques.

Rappelons les faits... En dehors des séries L, l'évaluation des compétences orales en langue (compréhension et expression) se fait désormais hors du cadre de l'examen terminal du baccalauréat. C'est donc au sein des établissements que cela se passe. Outre les contraintes matérielles (laboratoire, salles...), cette nouvelle épreuve conduit à un alourdissement de la charge de travail de manière conséquente (préparations des sujets, corrections des tests de compréhension, audition des candidats...). Cela pose aussi des problèmes sur la conception même de l'épreuve du fait que chaque établissement évalue ses élèves, ce qui tend à renforcer l'aspect d'un "diplôme maison". De plus, la plupart du temps, il s'agit d'évaluer des candidats qui sont ou ont été des élèves. On retrouve donc les problématiques du CCF existant en lycée pro auquel, en l'état, la CGT Educ'action s'oppose. Ajoutons enfin que les élèves de STMG passent les mêmes épreuves que les élèves de série S et ES avec la même grille de correction ! Sans hiérarchiser les séries entre elles, on ne peut ignorer la réalité de l'existence d'un niveau différencié entre les élèves.

Aujourd'hui le ministère doit prendre conscience de ce que les personnels ne se retrouvent pas dans cette nouvelle épreuve, il y a urgence à ce que cela devienne une préoccupation du ministère. Dans plusieurs établissements, les personnels s'opposent à cette mise en place. **La CGT Educ'action demande à ce que ces personnels ne fassent l'objet ni de menaces, ni de pressions, ni de sanctions !**



► Finalement, une réforme du lycée ?

Vincent Peillon l'a annoncé au mois de février, il y aura bien finalement une réforme du lycée.

Fini le temps de la concertation estivale où l'on disait que rien ne se ferait du fait du "ras le bol" des changements successifs qui serait ressenti par les personnels de lycée. Désormais, le ministre reconnaît la nécessité de revenir sur la réforme Chatel, celle-ci n'ayant "pas porté ses fruits". La formule est pour le moins sibylline car de ses fruits les personnels n'en voulaient pas, en plus ils auraient été forcément mauvais du fait de la nature de la réforme ! Le ministre reconnaît aussi que cette réforme a "entraîné" un certain nombre d'inconvénients. La CGT Educ'action partage cette dernière analyse et les personnels les subissent au quotidien !

Il convient néanmoins de faire œuvre de prudence : la loi d'orientation telle qu'elle est présentée aujourd'hui nous y oblige. Ce qu'il faut désormais c'est une **rupture** avec l'ère de la concurrence et les méthodes libérales mises en place. Il est temps de réellement fonder le lycée du XXI^e siècle, la CGT a pour cela des propositions concrètes. Cela passe notamment par une refonte de la voie technologique et par le rééquilibrage des séries générales entre elles avec la mise en place d'un tronc commun d'enseignement (tout en conservant les groupes classes pour éviter les économies d'échelle). **À moyen terme, la CGT Educ'action se prononce pour la construction et la mise en place d'un lycée unique.**

Samuel Serre



Formation des Personnels

La question de la formation des enseignants est une question centrale qui structure l'ensemble du système éducatif. Après une réforme de la "mastérisation" qui a largement déstabilisé le système et les personnels, la réforme Peillon a pour objectif non pas de revenir au système précédent, mais bel et bien de construire une nouvelle formation des enseignants. Nous vous proposons, avec ce dossier, une revue de détails de la situation actuelle, des éléments sur la réforme Peillon mais également des éléments revendicatifs sur ce que porte la CGT pour la formation des personnels.

■ La crise du recrutement continue

Les campagnes de pub, les Emplois d'Avenir Professeurs, ... rien n'y fait, la crise du recrutement perdure. Les résultats d'admissibilité aux concours externes 2013 illustrent le problème : on peut déjà dire que l'ensemble des postes offerts aux concours ne seront pas couverts. Le problème est flagrant en éducation musicale (116 admissibles pour 130 postes), lettres classiques (108 pour 200 postes) ou en allemand (265 pour 270 postes). Il est aussi visible en lettres modernes (1 139 pour 1 000 postes) et dans un très grand nombre de disciplines professionnelles (29 pour 40 postes en construction, 32 pour 40 postes en énergie).

■ Emplois Avenir Professeurs : la fausse bonne idée

Le gouvernement pour répondre, selon lui, à la baisse du nombre de candidats aux métiers de l'enseignement, a créé un **nouveau statut précaire : les Emplois d'Avenir Professeur. Il s'agirait de permettre à certains étudiants boursiers de financer leurs études et d'assurer un vivier de candidats aux concours.** La CGT a été la seule organisation syndicale à voter contre ce dispositif.

Dans la situation actuelle, on sait que les étudiants qui mènent de front activité salariée et formation ont plus de difficultés pour réussir leurs études ; on doute fortement de l'efficacité du système. **La mise en place d'une allocation d'autonomie pour les étudiants correspondrait plus aux besoins.**

Bien entendu l'objectif est ailleurs : il s'agit de combler des manques créés par des années de suppressions de postes dans les missions de vie scolaire, d'assistants pédagogiques ou d'aide à la scolarisation. Autant de missions pérennes qui mériteraient des créations de postes statutaires, et pas encore plus de précarité. Il va sans dire que les exonérations de cotisations sociales sont la cerise sur le gâteau pour les employeurs...

Visiblement, les étudiants ne sont pas dupes et déjà la réussite du dispositif est loin d'être assurée : sur les 4 000 EAP que prévoyait de recruter le ministère, seuls 2 500 étaient effectifs à la mi-février 2013...

■ Concours exceptionnel : une exceptionnelle précarité ?

Le gouvernement a ouvert un recrutement exceptionnel s'ajoutant aux concours 2013 destiné, en priorité, aux étudiants ayant validé un Master 1 ou 2. Ainsi, l'année prochaine les étudiants ayant validé un Master 1 auront une formation pour préparer l'admission **ET** le Master 2, ils seront rémunérés à mi-temps tout en assurant un tiers-temps de service devant élèves.

On voit mal comment ces candidats pourront, à la fois, préparer l'admission, le Master 2 et assurer des cours de qualité.

Au fond, le ministre utilise ces étudiants comme précaires pour afficher des créations de postes à bas coût.

■ Stagiaire : une situation actuelle inacceptable

Les stagiaires 2012/2013 sont une **"génération sacrifiée"** selon Peillon. Peut-on réellement se contenter de dire cela ? S'il faut laisser le temps de reconstruire une formation de qualité, il convient de permettre en urgence aux stagiaires actuels de bénéficier d'une formation la meilleure possible. Force est de constater que l'année de stage est toujours aussi difficile pour les stagiaires (et pour leurs élèves...), avec un rythme effréné, avec des pressions et menaces à peine dissimulées de non-titularisation. Sans parler des certifications en langue et informatique (parfois payantes) pour pouvoir être titularisé.

Nous demandons au ministre de faire en sorte que la situation actuelle ne soit pas celle qui autorise à sacrifier une génération. Cela passe par **des mesures simples comme permettre la titularisation de toutes et de tous et des aménagements de services immédiats pour tous les stagiaires.**

■ Pourquoi le gouvernement s'apprête-t-il à dépenser plus pour former moins bien ?

Entretien avec Didier Frydman¹ du GRFDE²



Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le Groupe que vous représentez ?

Le GRFDE est composé de plus de 200 personnes, connues ou non, impliquées dans la

formation des enseignants à divers titres -enseignants-chercheurs, maîtres formateurs, conseillers pédagogiques, formateurs IUFM- et qui s'étaient engagés contre la réforme de la masterisation.

Dans le cadre de la concertation "Refondons l'École de la République", nous avons souhaité contribuer à la réflexion collective en rédigeant un texte programmatique. Nous avons ensuite rendu publiques nos analyses sur les propositions ministérielles. Tous ces textes sont consultables sur le blog du GRFDE.

Vous venez de publier une étude sur la formation des enseignants. Pouvez-vous nous expliquer la structure que vous préconisez ?

Nous avons cherché un dispositif apportant des remèdes aux maux dont souffre la formation des enseignants aujourd'hui. D'une durée déjà trop courte avant la réforme Darcos, elle est maintenant quasi inexistante. **Nous proposons donc une réelle formation professionnelle dispensée en deux ans en école professionnelle universitaire, débouchant sur l'obtention d'un master, suivie d'une entrée progressive dans le métier avec un service allégé lors de la première année d'exercice (maximum 60 % d'un service complet). Ces trois années permettent d'associer formation disciplinaire, didactique et**

pédagogique de haut niveau, initiation à la recherche et stages d'observation et de pratique accompagnée d'abord puis en responsabilité.

Pour les détenteurs d'un master ou d'une équivalence obtenue par validation des acquis de l'expérience (VAE), nous envisageons un concours spécifique d'entrée en école professionnelle directement en M2.

Par ailleurs, l'expérience des masters "métiers de l'enseignement" montre qu'il est impossible de former correctement des étudiants quand ceux-ci doivent simultanément préparer un diplôme et un concours. Aujourd'hui, les M1 doivent valider les enseignements du master, mener une recherche et préparer le concours, tandis que les M2, en plus de tout cela, doivent effectuer des stages en responsabilité. Pour éviter cette accumulation, il est impératif que la formation professionnelle soit dispensée à des étudiants ayant déjà réussi le concours, en capacité de se projeter dans le métier.

C'est pourquoi nous proposons de situer le concours en fin de L3. Tout autre scénario oblige les étudiants à procéder par priorité : priorité au concours en M1, priorité au stage en responsabilité en M2 dans le scénario de Peillon. Aucune place n'est alors laissée ni à l'analyse des pratiques, ni à l'initiation à la recherche.

Quelle incidence ce que vous préconisez aurait-il sur les recrutements ? Pensez-vous que la "crise du recrutement" pourrait être ainsi remise en cause ?

La crise du recrutement a plusieurs causes. **La souffrance** dont ont témoigné les stagiaires effectuant un service complet sans réelle formation a détourné de nombreux étudiants du métier d'enseignant. **L'allongement de la durée des études pour passer les concours ainsi que le recul de la première rémunération**, de bac + 5 à bac + 6, ont éliminé du vivier de candidats potentiels nombre d'étudiants d'origine modeste. Dans nos propositions, avec un concours en fin de L3, la première

rémunération interviendrait à bac + 4 et s'élèverait à 1 250 € par mois. Par ailleurs, pour permettre aux étudiants d'origine modeste de devenir enseignants, nous proposons des **bourses d'étude de 1 100 € par mois dès L2 sans contrepartie d'une mission en établissement scolaire.** Leur nombre représenterait 50 % des postes mis au concours.

En revanche, les bénéficiaires s'engageraient à passer le concours, à suivre leurs études avec assiduité et à être au service de l'État durant un certain nombre d'années. Toutes ces dispositions sont de nature à régler la crise du recrutement.

Ce que vous préconisez coûterait moins cher que ce qui existe actuellement et que ce que propose Peillon. Comment expliquer cela ? Pourquoi alors le gouvernement ne fait-il pas de tels choix ?

Former des personnes à une profession qu'elles n'exerceront peut-être pas est un gâchis humain et financier. Selon la Cour des comptes, les trois quart des étudiants en master "métiers de l'enseignement" échouent aux concours. Ainsi, en choisissant de situer le concours en fin de M1, le gouvernement devra financer la formation de 80 000 étudiants pour en recruter 20 000. En situant le concours en fin de L3, pour recruter 20 000 enseignants on en forme 20 000 (un peu plus en prévoyant quelques réorientations) et **on économise 330 millions d'euros.** Même en comptabilisant le financement de 10 000 bourses d'étude en L2 et L3, notre dispositif reste moins cher. De surcroît, les étudiants en stage en responsabilité et les fonctionnaires stagiaires au service allégé mettraient à la disposition du gouvernement 17 000 équivalents-postes pour relancer la formation continue, aujourd'hui totalement sinistrée, contre 10 000 dans le dispositif gouvernemental. **Pourquoi le gouvernement s'apprête-t-il à dépenser plus pour former moins bien ? La question reste entière.**

¹ Didier Frydman est formateur à l'IUFM de Créteil

² Groupe Reconstruire la Formation des Enseignants (<http://grfde.eklablog.com>)



→ La CGT Éduc'action a fait connaître dans un communiqué son soutien aux propositions du GRFDE (www.unsen.cgt.fr)

■ La CGT Educ'action et la formation des personnels : quelles revendications ?

La CGT Educ'action travaille depuis des années à la construction d'un corpus revendicatif cohérent et ambitieux pour la formation des personnels enseignants, CPE et COP. De manière plus récente, la réflexion s'est élargie à la question des personnels administratifs, techniciens, de santé et sociaux (ATSS). Ce travail revendicatif a forcément un aspect fédéral fort car il se fait en liaison avec l'enseignement supérieur sur les aspects du contenu universitaire de la formation, mais aussi en liaison avec l'enseignement privé qui a des problématiques proches malgré des situations de privatisation de cette formation qui doivent nous alerter.

Permettre la réalisation d'un projet éducatif émancipateur

Pour les enseignants, CPE et COP, la CGT Educ'action défend le fait que le niveau II (licence) soit la base du recrutement. C'est une question de justice sociale et c'est aussi une question de cohérence sur la structure même du parcours de formation. Nous considérons en effet que les années de préparation aux concours et de stage doivent être validées par un Master 2.

Nous sommes attachés à une formation initiale et continue qui ne se limite pas aux seuls aspects des disciplines, de méthodes ou de pédagogie. C'est ainsi que nous devons interroger la reconnaissance de nos qualifications, mais également la définition même de nos missions, nos moyens et nos objectifs. En ce sens, nous devons intégrer la question de nos élèves : notre formation doit intégrer l'idée de permettre la réalisation d'un projet éducatif émancipateur.

Nous portons l'idée d'une formation qui mêle à la fois un travail universitaire réel, mais également une formation concrète et adaptée permettant ainsi des périodes de stage (pour les enseignants : dans des classes de différents niveaux ou dans différents types d'établissements, sans être moyen d'enseignement). Nous parlons alors d'entrée progressive dans le métier : on pourrait à juste titre nous répondre que c'est aussi l'expression utilisée par le gouvernement... L'entrée progressive dans le métier que nous défendons évite, elle, soigneusement de faire des stagiaires des moyens d'enseignement : voilà sans doute la différence de taille, et il va sans dire que cela nécessite un investissement. **Nous considérons que les stagiaires ne doivent pas être pris en compte dans les moyens d'enseignements.**

La CGT Educ'action porte l'idée que l'ensemble des personnels intervenant dans l'Éducation nationale fait partie d'une communauté éducative qui n'a de sens réel que si l'ensemble de ces acteurs parti-

cipent réellement au projet éducatif. Ce que nous voulons, c'est une **équipe éducative**. Dans cet esprit, nous portons le fait que **l'ensemble des personnels intervenant dans l'Éducation nationale soit formé dans le même lieu, voire avec des formations communes**. La place des personnels ATSS est donc un champ revendicatif important que nous aurons l'occasion de discuter bientôt.

La CGT Educ'action considère par ailleurs que le nombre de places aux concours doit permettre de disposer de suffisamment de personnels pour répondre aux besoins de l'Éducation nationale et doit faire l'objet d'**une programmation pluriannuelle**.

Nous sommes attachés à ce que la voie normale de recrutement reste le **concours**. Cependant, nous voulons une véritable égalité devant les concours : nous revendiquons une **allocation d'étude pour les étudiants**, des dispositifs individuels de formation pour les salarié-e-s ou encore la mise en place d'un système de pré-recrutement dans le cadre de cycles préparatoires. **Les agents en poste (AED, contractuels...) doivent se voir proposer une offre de formation adaptée.**

Il est enfin urgent de mettre en place des critères explicites concernant la validation du stage et donc la titularisation : nous

voulons que le jury soit dans l'obligation de motiver ses décisions de refus, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les décisions de refus de titularisation concernant les stagiaires doivent toutes être examinées en commission administrative paritaire, ce qui est déjà le cas pour les agrégés.

Enfin, constatant par ailleurs le désastre actuel de la formation continue, nous considérons que **c'est tout au long de sa carrière que l'agent doit être formé**, sur son temps de travail, dans la proportion de 10 % du temps travaillé, avec prise en charge des frais y afférant. Et bien entendu cette formation doit se faire en liaison directe avec le travail fait en formation initiale, et donc dans le même lieu.

La CGT, en tant que confédération, a une responsabilité particulière pour peser afin de faire entendre ses revendications sur ce champ très particulier de la formation des personnels de l'Éducation nationale. D'autant qu'il ne s'agit pas là seulement de la question de former des agents, ce qui est une question importante mais qui au fond ne serait qu'une question limitée à ces agents : **la formation des personnels de l'Éducation nationale est la base qui permettra d'avancer vers l'école émancipatrice que porte la CGT.**

Dossier réalisé par Matthieu Brabant

► Chatel au Tribunal !

Le Tribunal administratif de Melun (n° 1204291, 06-03-2013) a annulé une décision de licenciement d'une professeure stagiaire pour défaut de formation suite à l'arrêt du Conseil d'État (n° 341775, 28-11-2011) "retoquant" les modalités de stage en responsabilité dans le cadre de la réforme de la "formation" Chatel...

Le Tribunal conforte ainsi les analyses de la CGT Educ'action sur les conséquences désastreuses, et au cas particulier, irrégulières (erreur de droit), de la précédente réforme qui a encore aujourd'hui des incidences négatives sur les stagiaires. Pas de génération sacrifiée, M. Peillon ! Nous revendiquons une priorité pour une formation continue adaptée pour les néo-titulaires privés de formation initiale.

Philippe Péchoux

■ Vers l'ESPE...

→ À Dijon : la mue de l'IUFM vers l'ESPE

**Le nouveau mot d'ordre national, pour le 1^{er} septembre 2014, est :
"faites la mue" pour transformer la "chrysalide" IUFM
en... "papillon" ESPE !**

Un des éléments centraux de la loi d'orientation est la réforme de la formation des personnels et la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Ce travail est commun au ministère de l'Éducation nationale et au ministère de l'Enseignement supérieur. Plusieurs décrets et arrêtés seront publiés dans les prochains mois définissant précisément les accréditations des ESPE ou encore le fonctionnement et les objectifs précis de ces Ecoles. Une refonte des référentiels de compétences se fait bien entendu en parallèle.

Les textes officiels n'étant pas sortis, les informations ci-dessous sont issues des discussions avec le ministère. Cela signifie aussi qu'il pourra y avoir des modifications à l'issue de la sortie des textes.

Les premiers candidats concernés seront ceux des concours de recrutements 2014. Ces candidats seront prioritairement recherchés parmi les étudiants ayant leur licence et préparant leur Master 1 (M1). L'attribution du M1 et l'admission au concours se font donc alors en parallèle. Les étudiants seront alors fonctionnaires stagiaires : ils prépareront en parallèle leur Master 2 (M2), leur titularisation, tout en étant affectés pour un demi-service.

Ayant le redoutable "privilège" de siéger au Conseil d'École (CE) de l'IUFM de Bourgogne au titre des "personnes qualifiées au titre des organisations représentatives de salariés", je peux mesurer l'ampleur de la tâche dans un calendrier particulièrement contraint.

Cela intervient surtout après le tsunami de 2010 avec la vague géante de la "masterisation" (nouvelles maquettes... et stage en responsabilité à temps plein pour les fonctionnaires stagiaires) et alors que les effectifs étudiants en master 1 et 2 (M1 et M2) connaissaient, parallèlement, un étiage inquiétant.

C'est donc une structure avec des personnels épuisés et en nombre réduit qui doivent à nouveau plancher, avant août, sur des transformations majeures (nouvelle structure, nouveaux masters, nouveaux concours).

En effet, les missions et les responsabilités de la structure commune de l'université en formation initiale (mais aussi continue : nouveauté appréciable) sont élargies dès la deuxième année de licence (L2) en matière de préprofessionnalisation (les emplois d'avenir professeur mais pas seulement). Cela appelle des relations renouvelées avec les unités de formation et de recherche (UFR) en licence mais aussi avec les masters recherche des UFR non sans crainte, pour ces derniers sur la concurrence des masters "Métiers de l'enseignement, l'éducation et la formation" (MEEF) assurés par la nouvelle ESPE...

La question de la place et du temps de la recherche, consubstantielle de l'université, se pose pour des professeurs et CPE stagiaires en M2 qui auront, pour la plupart, un demi-service devant élèves et le temps restant... pour boucler leur M2. Sacrée année !

Les formateurs du 1^{er} et du 2nd degrés et les enseignants chercheurs auront aussi à gérer cette difficile contrainte et contradiction liée à la -mauvaise- place du concours.

Cela passe par des engagements du rectorat en matière de moyens et de reconnaissance des formateurs (maîtres formateurs du 1^{er} degré diplômés et du 2nd degré sans reconnaissance -pour l'instant- de la part de l'employeur...), mais



aussi des tuteurs dans les écoles et les établissements.

Un comité de pilotage avec le rectorat et les échanges dans le cadre du CE de l'IUFM tendent à pérenniser les moyens mais il faudra surtout les développer ! Cela devra être pris en compte dans une convention déterminante pour le fonctionnement et la réussite de la nouvelle ESPE.

Pour l'instant, le CE de l'IUFM a travaillé à une contribution qui servira de base à la délibération du Conseil d'administration de l'université qui donnera, avant fin mai 2013, un avis sur l'ESPE. Ce texte définit l'offre de formation pour les concours et les autres débouchés, les interventions des différents formateurs et leur reconnaissance, la place de la recherche, les structures territoriales (devenir des centres départementaux), les moyens, les partenariats, la gouvernance.

Sur proposition de la CGT, il a été acté l'ouverture des formations initiales et continues aux contractuels et autres personnels non-titulaires (AEd, assistant pédagogique, AVS-i, Co), mais aussi aux personnels de direction et d'inspection, sans oublier les personnels administratifs, sociaux et de santé (ATSS). La question de la validation des acquis de l'expérience prendra ainsi tout son sens.

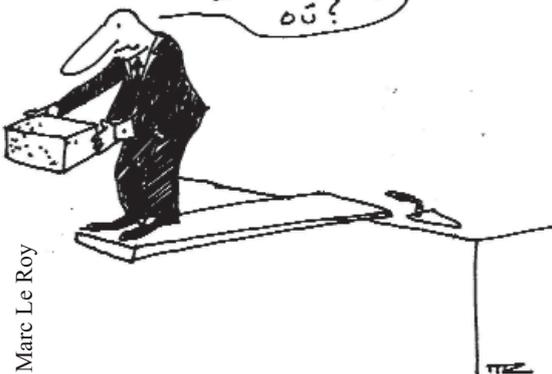
Bref, après les avoir connus comme étudiant, préparant alors le CAPES de documentation, élu en 1991 au premier Conseil d'administration de l'IUFM de Dijon, je participe aujourd'hui, comme professeur certifié d'histoire géographie et "personnalité qualifiée", aux derniers Conseils de l'école de l'IUFM de Bourgogne.

Le chemin parcouru, institutionnel et personnel, est important. L'enjeu majeur pour la CGT dans ses différentes composantes est de s'investir pleinement dans les ESPE en création. L'avenir sera, en cette matière, comme dans d'autres, ce que, collectivement, on en fera.

Philippe Péchoux

ESPE : POSE DE LA 1^{ÈRE} PIERRE

JE LA METS
OÙ ?



Égalité fille garçon, femme homme dans le système éducatif

La convention interministérielle signée le 7 février dernier pour une période de 5 ans (2013-2018) rappelle que l'école doit favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes et fait le constat que des inégalités fondées sur des stéréotypes sexistes perdurent en matière d'orientation, de réussite scolaire et d'insertion professionnelle.

Cette convention interministérielle prévoit des actions pour :

- acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes,
- renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes,
- s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude.

Le tout s'articule autour de deux idées forces : la réussite des filles contribuant à l'égalité professionnelle et l'éducation à la sexualité pour lutter contre les comportements sexistes.

Ce dernier point, depuis la circulaire Fontanet, instaurant l'information sexuelle à l'école en 1973 jusqu'à la circulaire de février 2003, fait figure d'Arlésienne, puisque elle n'est souvent portée que par des militant-e-s convaincu-e-s, féministes, et / ou syndicalistes.

Si la convention prévoit des formations à l'égalité des genres envers ses personnels, elles seront proposées selon les priorités académiques. Il est donc à craindre que, seul-e-s, celles et ceux déjà sensibilisé-e-s s'inscriront dans cette démarche. Or, plusieurs études¹ démontrent que les enseignants reproduisent fréquemment des conceptions stéréotypées des rôles (valorisation de l'indépendance des garçons, filles perçues comme étant plus coopératives et méticuleuses...). **Pour espérer une évolution il faudra que les enseignants mettent en question leur propre fonctionnement et celui de leurs élèves.**

L'orientation vers des métiers dits "masculins" ou "féminins" est la conséquence de ces stéréotypes, quelle que soit la réussite des un-e-s et des autres dans les différentes disciplines. La maîtrise des compétences en mathématiques est quasi équivalente pour les deux sexes à l'issue de la troisième. Pourtant, les filles représentent seulement 45,2 % des élèves de terminale S et 26,5 % des étudiants en écoles d'ingénieurs. En lycée, 89 % des filles sont en santé-social et 88 % des garçons en sciences de l'ingénieur². Ainsi,

six familles professionnelles regroupent la majorité des salariées (nettoyage, aide à domicile, employée de commerce, secrétaire, infirmière, enseignante).

La boucle est bouclée... Dans le système éducatif, en France, comme partout en Europe³, la proportion des femmes s'accroît à mesure que l'âge des élèves diminue. Leur présence décroît dès que les responsabilités dans les postes augmentent. Dans le primaire, elles représentent 82,1 % des enseignants français (Grèce : 65 %, Slovaquie : 98 %), 62,8 % au collège (Liechtenstein : 52 %, Lettonie : 86 %), et sont moins de 40 % dans le supérieur.

46 % des chefs d'établissement sont des femmes⁴, davantage adjointes d'ailleurs qu'en responsabilité entière. Plus le grade est important, plus la catégorie de l'établissement est élevée, plus elles se font rares (moins de 30 % de femmes dans la hors classe, 26 % dans la catégorie exceptionnelle). On retrouve dans ces chiffres, les vieux stéréotypes selon lesquels un homme prend les décisions et une femme, attentive au soin, s'occupe des enfants.

Le chantier de l'égalité professionnelle dans notre secteur est donc immense en termes de mixité des emplois et d'égalité salariale. De cela, la convention ne parle guère. Les négociations entamées dans la Fonction publique apporteront-elles des réponses concrètes ?

Nous participons de ce combat contre les discriminations et souscrivons à tout ce qui concourt à plus d'égalité. Encore faut-il ne pas en rester à des déclarations d'intention. Les textes, aussi beaux soient-ils, ne font pas l'égalité de fait. Et en la matière, les femmes sont bien placées pour le savoir.

Fabienne Bodin

¹ Citées dans *Différences entre les genres en matière de réussite scolaire* - Eurydice 2009-2010 ; ² Filles et garçons, sur les chemins de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur MEN 2012 ; ³ *Différences entre les genres en matière de réussite scolaire* - Eurydice ; ⁴ *Bilan social 2011 des personnels de direction*, MEN.

► L'éducation à la sexualité pour lutter contre les violences sexistes

Les vieux stéréotypes ont la dent dure. L'aborder l'éducation à la sexualité à l'école c'est mettre en question des années d'éducation car, dès la plus tendre enfance, on nous fait comprendre que les jeunes filles attendent le prince charmant qui viendra pour les sauver, les épouser et avoir beaucoup d'enfants. Exit Cendrillon, Blanche-Neige et autre Belle au bois dormant ! Dans notre société, les rôles sont sexués et sont établis de telle façon que le caractère masculin soit affirmé comme étant le caractère dominant.

Notre société valorise les femmes à travers le regard qui est porté sur elles. Alors qu'elles ne sont encore que des fillettes, on leur explique qu'elles sont naturellement sensibles, belles, obéissantes, douces... à tel point que, grandissant, elles entrent parfaitement dans la panoplie ainsi conçue, pour se distinguer de leurs homologues masculins. Séduisantes et prévenantes, c'est tout aussi naturellement que les critères sociaux les stigmatiseront sous les traits de femmes au foyer, d'assistantes sociales, d'infirmières, d'enseignantes... A contrario, les hommes doivent être virils, forts, courageux, dominants, protecteurs, actifs et responsables, bref ce sont eux qui portent la culotte ! L'image est un peu vieillotte et pourtant nos élèves reproduisent ces schémas. Nous assistons quotidiennement à l'expression de ces relations dominant/dominée, et, sans y prendre garde, parfois, nous y contribuons.

Nous devons ouvrir l'éducation à la sexualité au-delà des sentiers de la biophysologie, de la reproduction et de la prévention des infections sexuellement transmissibles. C'est par la dimension affective que nous pouvons travailler à déconstruire les stéréotypes sexuels. L'éducation à la sexualité passe avant tout par une réflexion sur l'image de soi et de l'autre ; elle vise notamment à annihiler les stéréotypes sexistes ou homophobes, et à lutter contre les violences. Elle contribue à aider l'adolescent à se construire, à cultiver sa liberté, tant dans sa vie intime que dans ses choix professionnels.

Notion incontournable de l'éducation, l'apprentissage ensemble du vivre ensemble nous mènera à la prise en compte de l'humanité de chacun, dans ce qu'elle a de plus différent et de plus respectable vers des comportements tolérants et non violents.

Alors, sus aux représentations surfaites et édulcorées des femmes, halte aux super héros invincibles... et si Martine adhérait à un mouvement féministe... tiens ça me donne une idée de bouquin... à méditer...

Sandrine Sconamiglio

La CGT Enseignement Privé a travaillé à la comparaison du financement public de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

► Notre objectif est politique

Le ministère de l'Éducation nationale ne souhaite pas "toucher" à l'enseignement privé sous contrat, et ne remet pas en cause les équilibres prévalant depuis des décennies avec un peu moins de 20 % des élèves scolarisés dans l'enseignement privé.

Pourtant, une majorité "de gauche", laïque, pourrait rejoindre la CGT dans sa revendication de création d'un grand service public de l'Éducation nationale. Ce n'est pas le cas.

Plus qu'idéologique, ce choix politique est sans doute guidé par l'argument budgétaire paradoxal : scolariser des enfants dans l'enseignement privé sous contrat coûte moins cher "en apparence" au budget de l'État !

► Le travail mené est technique et fouillé

Il analyse les Projets Annuels de Performances (PAP), annexes aux lois de finances 2006 à 2013. Ces données ont été croisées avec celles de la DEPP et du MEN. Ce sont donc des informations officielles. Elles permettent de comparer, à périmètre égal, les parts publiques et privées du système éducatif 1^{er} et 2nd degré financées par l'État ou les collectivités territoriales (sont donc exclues à ce stade, les écoles privées hors contrat ou les parts communales).

Ce travail, réalisé pour le moment par des camarades de la CGT Enseignement Privé, doit être étudié et validé par nos homologues de la CGT Éduc'action.

Nous devons, collectivement, utiliser ces données pour peaufiner les revendications communes de la CGT en matière d'éducation nationale.

Les deux tableaux, ci-contre, sont extraits de feuilles de calculs exhaustives, que nous tenons à disposition.

❶ Taux Global d'encadrement des élèves

Cette première comparaison porte sur le taux d'encadrement pédagogique en postes et rapporté au nombre d'élèves.

Ce taux est de l'ordre de 15 élèves par "encadrant" (cf Tableau 1).

► Lecture 2013

- Un peu plus de 10 millions d'élèves sont scolarisés dans le public -1^{er} et 2nd degrés confondus-, contre un peu plus de 2 millions dans le privé (soit 17%). 705 132 enseignants travaillent dans le public en ETP (Équivalent Temps Plein Travaillés), contre 130 799 dans le privé.

- **Le taux d'encadrement se situe à 14,2 élèves pour 1 ETP dans le public alors que dans le privé, 1 ETP encadre 15,88 élèves.**

⇒ Ces données ne comptent pas la "vie de l'élève" (public) ou le fonctionnement des établissements (forfait du privé).

► Constats

- L'effet du quinquennat Sarkozy est manifeste pour les deux secteurs et les taux d'encadrement se sont dégradés de l'ordre de 6 %. Pour rétablir les taux 2007, il faut a minima 40 000 ETP de plus dans le public et 10 000 dans le privé.

Ne nous trompons pas de combat ! Les taux d'encadrement sont moins bons dans le privé et permettent une économie à l'État. Ainsi, les remplacements ou les dispositifs de formation sont nettement moindres. Les emplois de remplaçants, par exemple, représentent en nombre 5,7 % dans le public contre 3,3 % dans le privé (et 6,1 % pour le public et 2,6 % pour le privé en coût de remplacement).

❷ Coût moyen global d'un élève en dépenses de personnel enseignant

Cette seconde comparaison porte sur le coût d'encadrement pédagogique rapporté à l'élève. Ce coût varie de 3 000 à 4 500 € par élève et ne prend pas en compte la "vie de l'élève" (cf Tableau 2).

► Lecture 2013

- **Le coût d'un élève du public en dépenses de personnels enseignants s'élève à 4 515 €. Dans le privé, il se situe à 2 908 €.**

- **Le coût d'un élève du privé représente 64,4 % du coût d'un élève du public.**

⇒ Ces données ne prennent pas en compte les dépenses portées exclusivement par un secteur : inspection, information et orientation pour le public. Les personnels de direction et de pilotage du second degré ont été supprimés car relevant du forfait d'externat pour le privé.

► Constats

- Les coûts n'ont pas augmenté de la même façon selon les secteurs : + 12,83 % d'augmentation dans le public contre + 2,82 % dans le privé.

- **Cela implique aussi que le coût moyen d'un professeur est moindre dans le privé : moins formé, moins remplacé, payé moins cher et avec une retraite moindre.** Ces données sont aussi à mettre en parallèle avec "l'explosion" du compte d'affectation spéciale pensions (CAS Pension) dans le public !

❸ Quelle analyse, quelle stratégie syndicale ?

Ces tableaux mettent en évidence deux faits liés : l'encadrement des élèves est "moins bon" dans le privé que dans le public, et les dépenses de personnel d'enseignement d'un élève du privé sont moins importantes pour l'État. Nous verrons dans une prochaine analyse le "coût total d'un élève du second degré" en intégrant le fonctionnement des établissements.



de l'enseignement privé sous contrat, 1^{er} et 2nd degrés (mars 2013)

Le premier élément décrit ici tord le cou à l'idée reçue qu'un "élève du privé serait mieux suivi que dans le public".

A contrario, ceux qui pensent que le privé a "plus de moyens", ou "moins d'élèves par classes" sont manifestement dans l'erreur ou alors sur la seule contribution des familles !

Si un élève du privé coûte beaucoup moins cher à l'État que son camarade du public, cela se paie le prix fort. Par exemple, les remplacements des enseignants sont nettement moins bien assurés dans le privé où il n'y a pas de TZR (qui tendent malheureusement à disparaître dans le public). Ce qui permet également de constater le moindre coût des remplaçants du privé, moins bien formés, précaires et véritable variable d'ajustement.

L'implantation d'un plus grand nombre d'établissements publics sur des zones sensibles peut également expliquer une partie de cette différence. Les moyens alloués sont plus importants, et les rémunérations légèrement améliorées.

La CGT Enseignement Privé ne demande pas un alignement du budget alloué au privé sur celui du public : ce serait faire le jeu de l'institution catholique qui demande ces revalorisations. Par contre, elle réclame l'égalisation des situations des personnels et des enseignants : formation, concours, salaire, retraite, remplacement...

Ainsi, en 2013 la décomposition des crédits de rémunération -hors prestations sociales- s'établit de la façon suivante :

Traitements moyens	Public	Privé
Traitement brut + NBI	30 854 €	29 241 €
Indemnités, Heures supplémentaires...	5 102 €	4 624 €

La mise en place du système le plus efficace possible pour la formation initiale des jeunes, et le plus acceptable possible pour les conditions de travail des personnels, passe par l'intégration de l'enseignement privé au sein d'un grand service public de l'Éducation nationale, laïc et gratuit. Dans ce cas, le budget de l'État serait nécessairement consacré équitablement à tous les jeunes du pays.

En revanche, on comprend mieux l'intérêt de l'État au maintien d'un système concurrentiel à l'enseignement public (dualisme que nous contestons et qui n'a pas fait ses preuves). Nous aurions pu croire qu'un gouvernement socialiste reprenne la revendication de la CGT de création d'un grand service public de l'Éducation nationale. Ce n'est pas le cas.

Encore une fois, la logique comptable passe avant la concrétisation de revendications idéologiques, aussi justes fussent-elles !

La CGT doit donc, plus encore au regard de ces chiffres, parler d'une seule voix pour l'évolution de notre système éducatif. Les chiffres que nous dévoilons ici donnent, hélas, des arguments comptables aux tenants du libéralisme à l'école comme dans le reste de la société.

Nous devons leur répondre en mobilisant tous les acteurs pour faire passer l'intérêt commun avant l'intérêt budgétaire, l'unification d'un système éducatif de qualité avant la marchandisation de l'école...

Tableau n° 1

Année	PUBLIC - 1 ^{er} et 2 nd degrés					PRIVÉ - 1 ^{er} et 2 nd degrés				
	Effectifs (en milliers)	ETPT	Eff./ETPT	%	Variation cumulée	Effectifs (en milliers)	ETPT	Eff./ETPT	%	Variation cumulée
2007	9 985,70	744 376	13,41			2 032,28	136 069	14,94		
2008	9 957,80	738 539	13,48	-0,51%	-0,51%	2 026,01	135 117	14,99	-0,39%	-0,39%
2009	9 952,70	729 362	13,65	-1,21%	-1,72%	2 030,24	133 852	15,17	-1,16%	-1,55%
2010	9 984,80	716 847	13,93	-2,07%	-3,83%	2 036,36	132 722	15,34	-1,16%	-2,73%
2011	9 994,60	717 589	13,93	0,01%	-3,83%	2 049,24	132 205	15,50	-1,03%	-3,78%
2012	9 979,10	704 508	14,16	-1,70%	-5,59%	2 072,47	130 772	15,85	-2,24%	-6,11%
2013	10 014,40	705 132	14,20	-0,26%	-5,87%	2 077,07	130 779	15,88	-0,22%	-6,34%

Tableau n° 2

Année	PUBLIC - 1 ^{er} et 2 nd degrés					PRIVÉ - 1 ^{er} et 2 nd degrés					Coût/Eff % Privé/Pub
	Effectifs (en milliers)	Coût (en €)	Coût/Eff.	%	Variation cumulée	Effectifs (en milliers)	Coût (en €)	Coût/Eff.	%	Variation cumulée	
2007	9 985,70	39 961 997 998	4 002			2 032,28	5 874 005 131	2 890			72,22%
2008	9 957,80	41 076 225 748	4 125	3,08%	3,08%	2 026,01	5 898 989 678	2 912	0,43%	0,43%	70,58%
2009	9 952,70	41 914 655 891	4 211	2,09%	5,23%	2 030,24	5 913 161 697	2 913	0,24%	0,67%	69,16%
2010	9 984,80	42 612 685 457	4 268	1,34%	6,64%	2 036,36	5 986 946 362	2 940	1,25%	1,92%	68,89%
2011	9 994,60	43 512 097 063	4 354	2,01%	8,79%	2 049,24	6 046 469 799	2 951	0,99%	2,94%	67,77%
2012	9 979,10	43 820 766 989	4 391	0,87%	9,73%	2 072,47	6 036 511 594	2 913	-0,16%	2,77%	66,33%
2013	10 014,40	45 219 512 664	4 515	2,83%	12,83%	2 077,07	6 039 802 722	2 908	0,05%	2,82%	64,40%

→ Déclaration de la CGT au Comité Technique Ministériel du 19 février 2013, où les Personnels de Laboratoire étaient à l'ordre du jour.

Depuis août 2011, le corps des personnels techniques de laboratoire de l'Éducation nationale a été fusionné avec les corps des ITRF¹, désormais ces personnels sont des Adjointes et des Techniciens Recherche et Formation.

L'année scolaire 2011/2012, a été une année difficile pour les personnels de laboratoire :

- aucun mouvement inter académique possible,
- les circulaires de gestion et les informations arrivent souvent au dernier moment. L'année dernière, par exemple, les personnels n'ont eu qu'une semaine pour la confection d'un rapport d'activité nécessaire à l'inscription sur la liste d'aptitude, cette pratique nouvelle s'est faite sans formation,
- choix de BAP² différents suivant les académies.

Nous rappelons aujourd'hui que ces personnels techniques :

- travaillent en synergie avec les professeurs de sciences et les élèves au cours des différentes séances de travaux pratiques dans les établissements du secondaire,
- participent activement à la mise en place des nouveaux programmes ainsi qu'à la mise en sécurité des lieux et des personnes pendant et après les différentes activités.

Leur nécessaire présence n'est plus à démontrer au sein des EPLE.

C'est pour ces raisons qu'aujourd'hui :

- la CGT demande le retour de ces personnels au sein de l'Éducation nationale dont les missions sont inscrites dans le code de l'Éducation, et dépose un vœu,
- la CGT demande un bilan de cette fusion avec un comparatif 2011/2010 en ce qui concerne l'avancement et les listes d'aptitudes pour ces personnels, un bilan des promotions en catégorie A, promis lors de la fusion
- la CGT souhaite le reclassement des adjoints 1^{er} classe en adjoints principaux, qui est le niveau de recrutement pour des personnels qui font le même travail. Il n'y a aucune raison de maintenir une partie des personnels dans l'échelon 4 de rémunération (échelle très basse),
- la CGT rappelle le nécessaire maintien des postes en collège et la création de postes en lycée professionnels.

La fusion s'est effectuée dans une démarche de RGPP, de suppression de postes.

Il y a trois difficultés majeures pour les personnels :

- *missions* : attente de la circulaire (en cours de parution),
- *carrière* : nous demandons un bilan des avancements et des différentes promotions (un bilan serait présenté en septembre 2013),
- *mobilité* : la publication des postes du supérieur est quasi inexistante, la mobilité inter-académique impossible.

Même si l'accompagnement est là, le problème reste **LA FUSION**.

La CGT et la FSU déposent un vœu pour la création d'un corps spécifique au sein de l'Éducation nationale.

La CGT Educ'action agira aussi au niveau du ministère de la Fonction publique afin de demander l'annulation de cette fusion.

Chrystelle Rissel

¹ ITRF : Ingénieurs et Personnels Techniques de Recherche et de Formation

² BAP : Branche d'activité professionnelle

■ Administratifs

→ Salaires et mesures catégorielles, surtout en C : INSUFFISANT !

Quelles sont les mesures annoncées concernant la revalorisation de la catégorie C ? Tous les adjoints administratifs principaux de 1^{er} classe au 7^e échelon pourront dorénavant accéder à l'ancienneté au 8^e échelon (indice 430) au bout de 4 ans dans l'échelon.

La CGT, avec les autres organisations syndicales, au ministère de la Fonction Publique, dénonçait ce passage au choix décidé par l'ancien gouvernement. On pourrait crier victoire ! C'est effectivement une bonne chose pour les personnels concernés. Rien, en effet, ne justifiait que l'accès à cet échelon ne se fasse pas comme pour les autres échelons et comme pour les personnels techniques.

Mais, c'est la seule mesure annoncée. Elle coûterait 16 millions d'euros.

Sans amoindrir l'effet de cette mesure tant attendue par les personnels intéressés, ce gouvernement n'a pas l'intention de favoriser l'économie en continuant à bloquer les salaires des fonctionnaires. Le point d'indice est encore gelé. Ce seront bientôt près de 1,5 million de fonctionnaires qui seront au niveau du SMIC. Il faut rappeler que la perte du pouvoir d'achat du point sur l'indice des prix est de 13,32 € depuis 2000.

Pourtant, la hausse des salaires participerait à développer l'économie (plus d'achat = plus de production), à améliorer la Sécurité Sociale et la retraite (cotisations sociales plus importantes). Combien de fonctionnaires ont des problèmes pour

vivre ? Combien de salariés de la Fonction publique ont du mal à se loger, à se nourrir ? Certains même logent dans leur voiture ne pouvant pas faire face à l'augmentation de la vie. En matière d'économie, l'État devrait plutôt voir du côté des cadeaux fiscaux et des exonérations données chaque année au patronat représentant 193 milliards d'euros.

Le plan pluriannuel de reconstruction de la grille statutaire devrait être discuté lors des prochaines rencontres avec le ministre de la Fonction publique. Mais cela ne prendrait effet qu'en 2014 et 2015. La CGT revendique une mise en place dès 2013.

Pour la CGT, le compte n'y est pas !

Martine Périmony

■ Assistantes sociales

→ Assistantes sociales parisiennes en lutte : une première victoire qui en appelle d'autres !

L'action engagée en octobre par les Assistantes sociales des collèges et lycées parisiens débouche, aujourd'hui, sur une première victoire : une assistante sociale (AS) a été recrutée afin d'assurer "le réseau" que les AS refusaient de couvrir.

Le réseau, c'est l'intervention ponctuelle et en urgence sur les établissements dépourvus de service social ; une cinquantaine cette année à Paris, soit 25 000 élèves privés d'accès à une assistante sociale... du jamais vu ! Ce travail, ersatz d'accompagnement social, qui venait s'ajouter à celui déjà important sur leurs secteurs, dégradait le service et rendait la charge de travail insupportable. D'où le refus des Assistantes sociales en poste de l'assurer.

Le rectorat a répondu par des retraits sur salaires, alors que les AS continuaient de travailler à temps plein. Une caisse de solidarité avait alors été mise en place pour compenser les pertes financières.

Grâce à cette caisse et à l'unité des collègues (80 % ont suivi l'action qui a duré plusieurs mois !), le rectorat a été obligé de reculer d'un pas. La construction collective de cette action, le soutien sans faille de la CGT Educ'action et la solidarité financière des collègues de l'Éducation, des SDEN et de l'UGFF ont été déterminants dans ce résultat.

La lutte et la solidarité ont payé. Ce recrutement est une première victoire qui soulage énormément les collègues. Le nombre de postes reste, cependant, insuffisant pour répondre aux besoins des élèves et assurer de bonnes conditions de travail aux AS (il existe 62,5 postes, il en manque 40 !). **La mobilisation va donc continuer sous d'autres formes que les collègues décideront.**

Karine Prudhommeau



Les Assistantes sociales de Paris

■ Infirmier-e-s

→ Du service de prévention en faveur des élèves... au service infirmier de l'Éducation nationale

Seulement quelques années après sa naissance, la fiche de poste infirmier-e- affecté-e- en EPLE, donne déjà des signes de faiblesse, et pour cause !

Dès son deuxième chapitre, la couleur est donnée : autorité hiérarchique du chef d'établissement d'affectation ; on assiste alors à des interprétations des missions et des actes qui peuvent varier d'un établissement à l'autre. Si la plupart des chefs d'établissement s'accordent sur leur autorité administrative, de plus en plus nombreux sont ceux qui s'autorisent à organiser les soins infirmiers dans leur établissement, voire même à contester des décisions professionnelles prises par les soignant-e-s. Ainsi, certain-e-s sont sollicité-e-s pour surveiller les examens, pour les inscriptions des élèves, pour convoquer les visites médicales, aider à la surveillance, organiser les PAI, les ESS... La limite du cadre exceptionnel, pour rendre service, est rapidement franchie. C'est

naturellement que les tâches de l'enseignant, de la secrétaire médicale, de l'assistant d'éducation, de la secrétaire d'établissement, de l'enseignant référent handicap... vont lui incomber !

L'Éducation nationale souffre des dizaines de milliers de postes supprimés depuis des années, mais l'infirmier-e-scolaire ne doit pas servir de palliatif aux différentes carences du système éducatif.

Par ailleurs, l'infirmier-e- est responsable pénalement des soins qu'elle/il dispense, sa conduite ne peut en aucun cas être influencée par l'autorité du chef d'établissement. Seul, un cadre de soins pourrait avoir compétence pour évaluer la compétence et le professionnalisme de l'infirmier-e-.

Ainsi, afin de valoriser la spécificité infirmière à l'Éducation nationale, d'harmoniser les pratiques autour de nos missions, de développer la recherche en matière de santé publique, **la CGT Educ'action revendique la création d'un véritable service infirmier encadré à l'Éducation nationale.**

Profession oubliée dans le cadre des concertations pour la refondation de l'école, toujours en stand-by dans les cartons de la décentralisation, dont les missions sont malmenées, il y a nécessité, plus que jamais, de s'afficher comme un corps professionnel incontournable dans le système éducatif.

Sandrine Scognamiglio

Non-Titulaires : L'arnaque du "plan Sauvadet" se confirme !

Il ne fait aucun doute maintenant que ce "plan de titularisation" est loin de réellement en être un, que ce soit pour le gouvernement qui l'a voté ou pour le gouvernement actuel.

→ **Au niveau de la Fonction publique, la CGT a constaté que de nombreux personnels qui devaient être éligibles n'ont aucune chance d'être titularisés :** c'est ainsi que des employeurs publics ont licencié des personnels ayant les 2 ans d'ancienneté avant le 31 mars 2011 de façon à ce qu'ils n'atteignent pas les 4 ans d'ancienneté, ou ont tout simplement licencié les personnels au bout des 4 ans sans leur offrir la possibilité de participer à un dispositif de titularisation...

→ **Au niveau de l'Éducation nationale, nous avons aussi constaté de nombreux problèmes :** disciplines non ouvertes alors que des personnels de ces disciplines sont éligibles, absence totale de précisions sur les modalités de stage, annonce d'un nombre de postes pour les examens professionnels, retour des dossiers RAEP¹ pendant les vacances sco-

lares alors qu'ils doivent être validés par les supérieurs hiérarchiques... Insistons sur le premier point particulièrement scandaleux : le ministère assume n'ouvrir certaines disciplines qu'une ou deux fois durant les 4 ans que durera le dispositif arguant du fait que ces disciplines ont peu de candidats et que cela coûte trop cher... bref, le ministère assume organiser une iniquité flagrante des candidats face au recrutement !

Ce que nous constatons est simplement le fait que la loi du 12 mars 2012, qui déjà était très insuffisante, n'est même pas appliquée !

La CGT Educ'action a donc interpellé à de nombreuses reprises le ministère (lors d'audience, en CTM, par courriers...), des initiatives ont lieu un peu partout en France (voir l'exemple ci-dessous d'Aix-Marseille). Reste à gagner et à construire un rapport de force suffisant non seulement pour l'application minimale de la loi (ce qui est la moindre des choses) mais surtout pour l'ouverture de discussions sur de nouvelles bases pour un réel plan de titularisation.

Les discussions sur le troisième volet du protocole du 31 mars 2011 (pour rappel le

premier volet concernait les passages en CDI, le deuxième volet le dispositif de titularisation, le troisième volet concerne la "gestion des non-titulaires") permettront des échanges visant à améliorer le quotidien des non-titulaires (grille de rémunération nationale, mise en place d'un système transparent pour les affectations...) mais doit aussi nous permettre de faire un bilan très critique sur le dispositif de titularisation. Mais il reste évident, encore une fois, que pour ces discussions, comme pour l'ouverture de discussions sur de réelles titularisations, la CGT Educ'action a la responsabilité locale et nationale de peser pour construire les mobilisations.

Soyons clair... La CGT Educ'action ne défend pas la loi du 12 mars 2012, et l'on peut même considérer que cette loi porte en elle les problèmes posés ci-dessus. Elle n'avait pas pour réel objectif de faire sortir les non-titulaires de la précarité. Nous voulons la titularisation de toutes et de tous, sans condition de concours, ni de nationalité, avec une formation adaptée. C'est une revendication, juste, légitime et réaliste.

Matthieu Brabant

Les non-tits d'Aix-Marseille enfin visibles !

"Invisibles" depuis des années, ils subissaient une condition toujours plus dégradée dans l'académie (contrats réduits au mieux à 10 mois, salaires faibles et bloqués à l'exception des plus anciens CDI, aberrations sur les réemplois, les affectations, les arrêts maladie, ...), qui s'ajoute à celle de tous les non-titulaires au niveau national.

Une centaine de non-tits et de soutiens syndicaux se sont rassemblés devant le rectorat d'Aix le 13 février à l'initiative, d'abord de la CGT et d'un collectif de 80 collègues réunis en décembre, puis d'une intersyndicale.

Du côté du rectorat, les réponses à la délégation reçue restent très limitées.

Il n'avait même pas anticipé la mise en œuvre des recrutements réservés : aucune formation au dossier RAEP¹ prévue, pas d'information aux collègues éligibles, ni leur recensement. En urgence, il essaie de répondre à cette exigence et accepte que les organisations syndicales soumettent

des cas de collègues dont l'ancienneté doit être mieux prise en compte.

Pour le reste, et notamment pour la majorité des contractuels exclus du dispositif parce que les conditions imposées sont ultra sélectives, parce qu'il n'y a pas de recrutement réservé dans leur discipline à cette session ou jamais (MGI, disciplines professionnelles "rares",...) ou parce que le nombre de reçus prévu est très limité, le rectorat renvoie à la responsabilité ministérielle.

Il ne répond pas plus aux incertitudes concernant les conditions de l'année de stage et de l'affectation après la réussite au concours. Pour la CGT Educ'action 13, celle-ci devra être au plus près de l'exercice actuel.

Une avancée néanmoins : la création d'un groupe de travail administrations/syndicats pour discuter de la grille salariale des CDI. La CGT y ira aussi avec des propositions pour les CDD et sur d'autres questions.

Avec ce début de mobilisation dans l'académie, nous voulons agir pour que les contractuels d'Aix-Marseille ne soient plus parmi les plus maltraités de France. Nous entendons aussi œuvrer à ce que dans d'autres académies, des initiatives similaires construisent la mobilisation qui permettra d'aller vers la titularisation de tou-te-s et qu'à un même métier corresponde un seul statut : celui de fonctionnaire d'État.

La CGT Educ'action 13



Joël Galaty

LES GRETA

Après les fortes mobilisations de l'année 2012, les GRETA sont aujourd'hui partagés entre l'espoir de voir leurs revendications aboutir et l'incertitude d'être définitivement englobés par le marché concurrentiel, qui renforcerait leur précarité et continuerait à hypothéquer leur avenir.

Nous avons posé des questions à Nathalie et Lucie, représentantes CGT Educ'action des GRETA de Grenoble et Lyon, qui se mobilisent au quotidien pour défendre les personnels et leur emploi.

► Comment avez-vous vécu les différentes étapes depuis Février 2012 ?

 **Nathalie** : Février 2012, c'est d'abord une forte mobilisation. Le 9 février à Grenoble plus de 130 collègues mobilisés sur l'ensemble des sept GRETA de l'académie (les collègues de la Drôme nous avaient rejoints en car) avec une assemblée générale académique le matin et un rassemblement l'après-midi sous un froid de canard devant le rectorat. C'est une grande première plutôt réussie. Puis le 10 mai, un travail pour la rédaction du Livre blanc est réalisé dans chaque GRETA. À Grenoble une bonne vingtaine de personnels des GRETA de l'Isère et de Savoie se retrouvent, des personnels administratifs et formateurs, tous ensemble pour rédiger nos revendications et gagner !

Puis, c'est l'annonce du nouveau gouvernement : dans la foulée, suspension du processus de transformation des GRETA en GIP et ouverture de discussions au ministère. Depuis, les personnels ne comprennent plus rien. Nous avons une direction qui se veut rassurante en annonçant tout bonnement l'abandon de la réforme des GRETA ! Et moi qui relaie les infos plutôt alarmantes des discussions ministérielles et une intersyndicale devenue bien silencieuse sur l'académie de Grenoble.

Lucie : Nos trois GRETA à Lyon  se sont mobilisés sans vraiment d'organisation au départ, nous avons beaucoup communiqué par mail. Les CFC ont été moteurs et ils étaient forts en informations contrairement à nous formateurs, grâce au DAFCO.

Le 9 février, nous avons organisé une classe sauvage devant l'Hôtel de Région (avec des chaises, un tableau ...) et nous avons fait le plus de bruit possible. Nous étions nombreux : CFC, formateurs, administratifs, pour une fois on avait l'opportunité de se regrouper tous ensemble. Puis la classe s'est déplacée devant le rectorat où nous avons été reçus en audience. Alors que nous étions très inquiets pour notre avenir et afin de ne pas rester isolés, nous avons formé un collectif et certains comme moi se sont syndiqués. En mai, nous avons déclenché des réunions pour le Livre blanc. La difficulté avec les personnels des GRETA c'est de travailler au niveau des revendications sur une longue période, car ils sont débordés, éparpillés sur le territoire et très peu sont syndiqués. Ils ont un peu tendance à s'en remettre aux responsables syndicaux car ils ont confiance dans leur action.

► Comment vous réinvestissez-vous aujourd'hui ?

 **Nathalie** : En essayant d'être le plus réactif possible pour diffuser les infos issues des réunions ministérielles, avec bien entendu l'analyse que nous pouvons en faire à la CGT. Il faut absolument épauler les copains qui se trouvent dans ces discussions ministérielles. "Monter" à Montreuil pour une journée de travail autour des textes nous permet d'être plus efficaces, en partageant la réflexion et en mutualisant les pratiques.

La communication est elle aussi super importante, il faut diffuser nos tracts et nos analyses.

Communiquer sur les GRETA au sein de mon SDEN, de l'UASEN et de l'inter pro est aussi important.

La mobilisation est assez difficile, les personnels ont du mal à comprendre, alors que nous les alertons sur les dangers de la nouvelle convention constitutive des GIP FCIP (gestion des appels d'offres, des personnels...), d'autres syndicats diffusent des tracts contradictoires !

Lucie : Grâce au dernier tract, je  vais vers mes collègues et je leur explique les inquiétudes que nous avons. Pour l'instant, c'est dur car tout le monde n'est pas sur le même discours. Apparemment tous les syndicats n'ont pas la même interprétation de la nouvelle convention du GIP FCIP.

Il va falloir recréer le lien car, sinon, cela ne fonctionnera pas et, au niveau local, nous pourrions difficilement faire une action avec un impact. Pour l'heure, les personnels sont plutôt dans l'interrogation que dans la mobilisation.

► Quels espoirs? Quelles attentes pour les personnels ?

 **Nathalie** : Honnêtement, si les collègues ne réagissent pas, et vite, j'ai bien peur que les espoirs engendrés par la mobilisation de février 2012 et par le changement de gouvernement ne soient qu'un feu de paille, d'autant plus que les techniciens présents au ministère sont les mêmes que ceux qui préconisaient la réforme des GRETA pour les positionner sur le secteur concurrentiel ! Pour les personnels, les attentes sont toujours les mêmes : une reconnaissance des métiers de la formation continue, avoir un véritable statut et sortir la formation continue du secteur marchand afin de pouvoir continuer à proposer une réelle formation continue de qualité dans un véritable service public de la formation professionnelle pour adultes.

Lucie : La bataille pour un véritable service public de la formation  pour adultes n'est pas encore gagnée, nous devons rester vigilants et poursuivre la mobilisation.

Et ne pas hésiter à reformuler nos revendications.

Entretiens réalisés par Catherine Prinz

Régimes de retraite : un état des lieux

D'après le site gouvernemental vie-publique.fr

Après son rapport sur les projections financières à l'horizon 2060 publié en décembre 2012, le Conseil d'orientation des retraites (COR) publie, le 23 janvier 2013, un nouveau rapport qui dresse un état des lieux des régimes de retraite en fonction des objectifs qui leur sont assignés.

Le COR évalue, notamment, la situation du système de retraite français en fonction de trois objectifs majeurs :

- **la pérennité financière du système.**

Le COR confirme que dans les scénarios économiques les plus favorables et à législation constante, le retour à l'équilibre ne pourrait être atteint qu'en 2040,

- **l'équité entre les générations.**

Le COR estime que dans le cadre actuel il n'y a pas de génération avantagée en ce qui concerne la durée de retraite, la durée d'activité, le taux de cotisation et le niveau des pensions (par rapport au montant du dernier salaire et par rapport au revenu d'activité moyen),

- **le maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités et la solidarité intragénérationnelle.**

Il apparaît que **les inégalités s'accroissent** en défaveur des assurés à carrière courte (le plus souvent des assurés à bas salaires et des femmes). Pour corriger ces inégalités, le COR propose des aménagements aux formules de calcul des pensions : par exemple, **corriger les distorsions liées au calcul sur les 25 meilleures années en prenant en compte l'intégralité des salaires de la carrière.**

Des inégalités pourraient exister entre les différents régimes de retraite, mais le COR souligne plutôt un mouvement de convergence des différents régimes qui, même avec des règles différentes, peuvent permettre une équité entre les assurés. La question des polypensionnés reste en suspens. En revanche, les écarts de pension entre les femmes et les hommes, aujourd'hui importants, devraient tendre à disparaître avec la montée de l'activité féminine.

Ce rapport répond à une demande issue de la Conférence sociale organisée en juillet 2012. Le diagnostic étant posé, le gouvernement devrait ouvrir une concertation en vue d'une nouvelle réforme des retraites.

→ Que dit la CGT :

"Le 11^e rapport du Conseil d'orientation des retraites sur les perspectives financières des retraites 2020, 2040 et 2060 incite à réactiver le débat sur le financement des retraites.

Sans surprise, il fait apparaître, selon les hypothèses, un besoin de financement compris entre 20,8 et 24,9 Mds € en 2020, soit environ un point de PIB. **Cela confirme l'appréciation portée par la CGT que la réforme de 2010 n'a pas permis, malgré les sacrifices imposés, de résoudre le problème du financement des retraites, faute d'apporter les ressources nécessaires.**

L'analyse du rapport montre que le déficit à l'horizon 2020 s'explique essentiellement par les conséquences de la crise sur le financement des retraites. En premier lieu, le chômage se maintiendrait à un niveau élevé sur l'ensemble de la décennie (il s'établirait à 7,3 % en 2020), tandis que les gains de productivité seraient insuffisants, du fait de la faiblesse des investissements. C'est l'emprise de la logique financière qui déstabilise les retraites en plombant l'activité. **Dans les 10 ans à venir, seul un partage des richesses plus favorable aux salariés permettra de financer les retraites.**

L'utilisation par le COR d'hypothèses macroéconomiques contrastées (taux de chômage de 4,5 ou 7 % ; productivité s'échelonnant de 1 à 2 %) permet de montrer que les conditions de financement des retraites dépendent d'abord du niveau de la croissance. Avec un taux de chômage de 4,5 % et une productivité de 2 %, les retraites seraient excédentaires de 93 Mds €

en 2060, tandis qu'elles seraient déficitaires de 105 Mds € avec un taux de chômage de 7 % et une productivité de 1 %, **le PIB s'élevant à 5 400 Mds € environ dans le premier cas, et de 3 600 Mds € dans le second. On s'interroge.**

Ce sont donc bien les conditions économiques et non la démographie, qui sont le premier facteur déterminant l'équilibre financier des retraites, les perspectives démographiques s'améliorant progressivement du fait du niveau relativement élevé de la natalité.

Parallèlement, **le rapport montre que les réformes successives conduisent à une dégradation importante du pouvoir d'achat des retraites par rapport aux salaires,** conséquence des réformes successives depuis la réforme Balladur de 1993.

La question principale est d'affecter des ressources nouvelles au financement des retraites, ce qui passe par une réforme ambitieuse du financement de ces dernières. La CGT a fait des propositions précises en ce sens, en particulier **la modulation des cotisations dites "patronales", la mise à contribution des revenus financiers des entreprises, et la soumission à cotisations sociales de l'épargne salariale et de l'ensemble des primes.**

Cela montre également que les revendications de la CGT (retour à la retraite à 60 ans pour tous, pension représentant au moins 75 % des revenus d'activité, indexation des pensions sur les salaires) n'ont rien d'irréaliste".

➔ **En conclusion, la bataille sur les retraites reste à mener si nous voulons que les revendications portées par la CGT puissent aboutir. Ce n'est pas, par exemple, en prenant en compte l'intégralité des salaires de la carrière pour le calcul des pensions, comme le préconise le COR, que la situation va s'améliorer. D'autres choix sont possibles, à nous de les imposer !**

Jean-Pierre Devaux

7^e congrès de la CGT Éduc'action



Le congrès extraordinaire de la CGT Éduc'action s'est tenu du 23 au 25 janvier 2013 en présence de 240 délégué-e-s, à Montreuil, à l'intérieur même du siège national de la CGT.

Cela a été pour un nombre important de délégué-e-s l'occasion de découvrir l'outil efficace que représente la bourse nationale de la CGT. L'accueil assuré par les camarades de la Région parisienne, actifs et retraités, a permis une bonne tenue des travaux qui se sont déroulés dans la grande salle du CCN (Conseil Confédéral National).

Vous trouverez, ci-après, les résultats des votes des trois résolutions qui ont été adoptées, après avoir été amendées par les congressistes. À la suite de l'adoption de la résolution "Pour la désaffiliation de la CGT Éduc'action de l'UGICT", le congrès a validé la modification statutaire concernant l'affiliation de l'Union à l'UGICT.

Le congrès extraordinaire a aussi été l'occasion de débattre de la situation sociale et d'analyser le contenu du projet de loi d'orientation appelée "loi de refondation de

l'École" proposée par Peillon et dont le Parlement a été saisi.

Les délégué-e-s ont ainsi confirmé l'analyse que nous portions contre ce projet de loi et qui s'est concrétisé par un vote négatif de la CGT au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) et au CTM (Comité Technique Ministériel).

Le congrès a donc appelé les personnels à la grève pour obtenir l'abandon du projet de loi et l'abrogation du décret de loi sur les rythmes scolaires.

► Pour la désaffiliation de la CGT Éduc'action de l'UGICT

Préambule

Pour se déployer parmi les personnels ICT (Ingénieurs, Cadres, Techniciens), la CGT s'est dotée d'un outil "assurant la liaison, la coordination et l'information des syndicats et sections syndicales CGT groupant les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise" (art. 18 des statuts confédéraux). La CGT Éduc'action est affiliée à l'UGICT de manière automatique suite à une décision collective du Congrès de Nantes en 1982 (art. 3 des statuts actuels).

Force est de constater que la CGT Éduc'action, alors qu'elle en est la composante la plus importante en nombre, n'y a pas pris sa place.

Le congrès de l'Union nationale CGT Éduc'action à Guidel (juin 2011) a donné mandat à la direction d'organiser un débat devant être tranché lors d'un congrès extraordinaire.

Un débat existe donc sur la pertinence d'une affiliation générale à l'UGICT.

Pour nourrir ce débat, deux textes, réalisés par le groupe de travail sur le champ confédéral, sont soumis au vote des syndicats de l'Union.

La CGT Éduc'action, composante la plus importante de l'UGICT, n'y a pas pris sa place. Il convient donc de questionner la pertinence d'une assimilation des enseignants et personnels d'éducation au champ de syndicalisation de l'UGICT.

La CGT Éduc'action accueille les personnels non enseignants issus de l'ex-SGPEN relevant de la Fonction publique de l'État, dont nombre de "catégorie C". Elle syndique aussi des personnels de Vie Scolaire non enseignants : AED, AVS...

Le niveau de qualification des enseignants est souvent invoqué pour justifier l'affiliation à l'UGICT. Or, dans un contexte d'élévation générale, **la reconnaissance des niveaux de qualification est une question transversale à toute la CGT** et n'est pas pertinente pour justifier l'affiliation à l'UGICT.

Certes le travail des enseignants est qualifié, contient une part d'autonomie dans la mise en oeuvre, et le calcul du temps de

travail sur la base du temps de présence devant les élèves s'apparente au "travail forcé".

Mais la liberté pédagogique, chèrement acquise, est de plus en plus remise en cause par les différentes "réformes" qui entravent cette liberté. Les enseignants ne ressentent pas une communauté revendicative spécifique avec les cadres. **Les responsabilités pédagogiques et l'évaluation des élèves ne sont pas assimilables à l'encadrement et à l'évaluation d'autres salariés.**

Les seuls personnels qui relèvent d'une problématique de cadres sont les chefs d'établissement, les inspecteurs, les intendants..., autrement dit, les personnels ayant une position hiérarchique vis-à-vis des autres personnels et chargés de mettre en oeuvre les réformes décidées par le pouvoir.

Ce sont eux qui éprouvent cette difficulté particulière et spécifique aux cadres d'être des salariés à la fois victimes et acteurs des politiques du capital.

Mais s'ils ont fait le choix de la CGT Éduc'action intercatégorielle et interprofessionnelle et non celui du syndicalisme autonome, c'est bien parce qu'ils rejettent le rôle d'encadrement borné que l'administration voudrait leur faire jouer.

Si peu de syndicats départementaux ont envoyé des délégués au congrès de l'UGICT, c'est bien que la dimension "ICT" de notre activité n'a pas été considérée comme une évidence.

De même, la revue *Options* ne suscite pas un intérêt général et n'est pas attendue par la grande majorité des syndiqués comme un outil pour l'intervention revendicative et pour la réflexion sur notre profession.

La question de l'affiliation ou de la désaffiliation à l'UGICT ne peut certes pas se poser en termes seulement comptables. Mais il est légitime de se poser la question de la pertinence de la dépense occasionnée par l'abonnement automatique à *Options*, publication de l'UGICT dans laquelle les enseignants ne se reconnaissent pas forcément.

D'autant que "la fabrication et l'envoi de cette publication spécifique sont financés par un prélèvement de 6 %" des montants hors FNI adressés à COGETISE (art. G de l'annexe financière des statuts confédéraux). Cela correspond, pour l'Union nationale CGT Éduc'action, à une dépense d'environ 20 000 euros par an.

Notre démarche est donc indépendante du débat sur l'existence de l'UGICT-CGT. La CGT Éduc'action doit mettre fin à l'affiliation automatique de ses adhérents à l'UGICT. L'article 3 des statuts de l'Union nationale CGT Éduc'action doit donc être modifié dans le sens de la désaffiliation automatique de tous les adhérents de l'UNSEN à l'UGICT. Chaque adhérent de la CGT Éduc'action pourra, par un acte volontaire, faire le choix de s'affilier à l'UGICT. Cette possibilité lui sera obligatoirement offerte.



Joël Galicy

► *Construire une fédération de tous les travailleurs de l'Éducation, de la Recherche, de la Culture, de la Formation et de la transmission des savoirs tout au long de la vie*

La confédération CGT se compose de structures territoriales (UD, UL) et de structures professionnelles, les fédérations. La CGT Éduc'action est affiliée à la fédération de l'Éducation, de la Recherche, de la Culture. Le rôle d'une fédération est de permettre le regroupement des salariés d'une même branche de l'activité économique afin qu'ils puissent s'en approprier, débattre, élaborer et agir sur toutes les questions revendicatives qui s'y posent, tout en organisant au mieux les salariés. Le secteur de l'éducation, de la culture, de la production et de la transmission des connaissances est un champ stratégique qui nécessite qu'une fédération lui corresponde. C'est vers la construction d'une telle fédération que doit évoluer notre fédération professionnelle.

Les syndicats de la CGT regroupent des travailleurs qui ont le même employeur et/ou qui travaillent dans le même établissement.

Les syndicats départementaux regroupent aujourd'hui en leur sein les enseignants, assistants d'éducation, EVS, AVS, personnels administratifs, des services sociaux et de santé, de laboratoire, de l'enseignement public.

Un débat doit être mené avec les syndiqué-e-s concerné-e-s et leurs syndicats sur l'ouverture des SDEN à tous les personnels partageant le même lieu de travail (ATSEM, animateurs périscolaires et TOSS) et, pour les TOSS, la même hiérarchie intermédiaire.

Dès maintenant, des expérimentations de structures permettant des rencontres et pratiques communes dans les écoles, collèges ou lycées doivent être multipliées.

La CGT Éduc'action, au sein de la nouvelle fédération, doit avoir compétence sur l'ensemble des sujets liés à l'Éducation nationale et aux personnels relevant de son champ de syndicalisation. Elle impulse une réflexion sur le statut des personnels, les évolutions du système éducatif en accord avec les syndicats départementaux.

La CGT Éduc'action a la responsabilité des rapports intersyndicaux dans la structuration nationale des luttes en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire. Elle participe, au sein de la fédération, à cette responsabilité lorsque le champ d'intervention est celui du périmètre fédéral.

La CGT Éduc'action estime que :

- La fédération a la responsabilité de construire la réflexion commune de ses composantes sur les questions transversales comme, par exemple, celles des statuts des établissements, de la continuité enseignement scolaire/enseignement supérieur, de la formation professionnelle continue des adultes, de la construction, la circulation et la transmission des savoirs, de l'affirmation des équipes éducatives multi-catégorielles et l'aménagement du temps scolaire, de la construction d'un seul service public de l'enseignement. Le travail s'organise alors en branches ou en secteurs dans lesquels les différentes composantes fédérales s'investissent. L'organisation de cette activité doit se concrétiser après concertation des différentes composantes de la nouvelle fédération.
- La fédération a la responsabilité de mettre en place, si besoin, les collectifs de travail nécessaires à l'élaboration la plus efficace possible des revendications des salarié-e-s qu'elle organise comme, par exemple, le collectif santé au travail, contre les discriminations (racisme, LGBT...).
- La fédération a la responsabilité de l'activité internationale des composantes de la fédération, auprès des personnels, dans la CGT comme dans les instances syndicales internationales auxquelles elle est affiliée.

La CGT Éduc'action est une union nationale de syndicats départementaux, les SDEN. Chaque composante de la fédération doit avoir une structuration permettant une expression nationale, que cela soit à travers des syndicats nationaux, ou des unions nationales de syndicats. Il est intéressant d'échanger entre les composantes et les différents secteurs pour voir ce qui est le plus à même de représenter les salarié-es mais pour la CGT Éduc'action un seul modèle ne saurait être imposé.

Au niveau régional ou départemental, les syndicats de la Fédération se réunissent dans une structure commune.

→ La direction de la fédération

La direction de la fédération est la commission exécutive fédérale. Elle associe au maximum les différentes composantes de la fédération, en prenant en compte les diversités professionnelles des salarié-es de notre fédération et la répartition géographique de nos forces.

La Commission exécutive est élue par le congrès de la fédération qui se tient statutairement tous les trois ans.

La Commission exécutive élit en son sein un bureau fédéral qui organise le travail de la direction fédérale.

Entre les congrès, la direction fédérale convoque une fois par an un Conseil Syndical Fédéral (CNF).

Le travail de la fédération, celui de sa direction, doit se faire en respectant les décisions des composantes.

→ L'outil CGT Fonction Publique

Dans les territoires, les UD, à travers les "collectifs fonction publique", sont les lieux privilégiés pour les revendications transversales concernant les services publics.

Au niveau national, une coordination est nécessaire pour tout ce qui concerne les points relatifs au statut de fonctionnaire d'État (grille de salaires, retraites, corps interministériels, précarité...). C'est elle qui représente la CGT dans le Conseil supérieur de la Fonction Publique d'État.

Pour qu'il puisse y avoir une parole CGT, la coordination, dans laquelle se retrouvent les diverses fédérations et organisations syndiquant les salarié-e-s de la Fonction Publique d'État, doit prendre en compte les décisions de chacune d'entre elles, en fonction de leurs mandats.

Dans le Conseil commun de la Fonction Publique, l'intervention de la CGT est assurée par une coordination des structures CGT de chacun des trois versants, Fonction publique d'État et sa coordination, Fédération des services publics et la Fédération de la Santé et de l'Action sociale.

Les SDEN, à leur initiative, proposent des rencontres, des activités communes aux syndicats de la CGT qui interviennent dans le champ de l'Éducation et qui ne sont pas des composantes de la FERC.

Ces initiatives se mènent sous la forme d'expérimentations de travail en commun : expressions communes, campagne, activités de terrain communes. Le secteur de l'école maternelle et élémentaire peut être un premier lieu d'expérimentation.

La CGT Éduc'action rend compte régulièrement de cette expérimentation notamment dans notre publication "Perspectives".

► Dans le public, comme dans le privé, construisons la bataille commune pour la création d'un seul service public d'éducation laïque et gratuit

La responsabilité de la CGT Éduc'action est de mettre en œuvre l'outil syndical le plus efficace possible pour syndiquer tous les personnels de l'éducation dans la CGT, pour faire avancer nos revendications et notamment celle de la nécessaire nationalisation de l'enseignement privé pour aboutir à un seul service public d'éducation, laïque et gratuit dont tous les personnels sont fonctionnaires.

Pour la CGT, il est nécessaire d'avoir des forces organisées dans tous les secteurs d'activité. Comme tous les salariés-e-s, les salariés-e-s de l'enseignement privé ont toute leur place à la CGT. Le syndicat qui permet la syndicalisation dans ce secteur est le SNEIP, composante de la fédération.

Le congrès fondateur de la CGT enseignement privé (SNEIP) s'est tenu le 20 octobre 2011.

Nos camarades ont immédiatement adopté, à plus de 97 %, une motion invitant la CGT Éduc'action à mener une réflexion commune pour parvenir à un rapprochement de nos deux structures.

Cette démarche se fonde sur l'existence d'une cohérence revendicative. Nos deux organisations militent contre la concurrence dans le système éducatif. Un des aspects de cette concurrence tient dans l'existence de l'enseignement privé. Nos deux organisations militent pour un grand

service public laïque et unifié de l'Éducation nationale.

Les réflexions allant dans ce sens ne sont pas nouvelles, mais il s'agit ici d'une étape importante pour que tous les camarades de la CGT, qui travaillent dans le public comme dans le privé, construisent ensemble et avec toute la CGT, une même bataille pour la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnité, ni rachat avec l'intégration de tous les personnels du privé dans le service public d'Éducation.

La commission exécutive de la CGT Éduc'action a mis en place un groupe de travail avec nos camarades de l'enseignement privé sous contrat pour évaluer de façon concrète les conditions d'une intégration.

Le travail mené a montré des situations locales très diverses, bien des questions pratiques restent à résoudre. Par exemple, concurrence dans la carte des formations, revendication de la CGT Éduc'action "aucun argent public pour le privé", syndicalisation des personnels techniques.

Au niveau national, la CGT Éduc'action propose, au SNEIP (CGT enseignement privé) et à la CGT dans l'enseignement agricole, de former ensemble un collectif fédéral permettant d'élaborer les contenus revendicatifs et de construire et suivre cette campagne active et permanente pour la nationalisation de l'enseignement

privé, pour la création d'un seul service public d'éducation laïque et gratuit.

La CGT Éduc'action propose à la CGT Enseignement privé de réfléchir à un travail commun. Le congrès de la CGT Éduc'action, en 2014, devra avoir à son ordre du jour un point d'étape précis concernant l'activité commune mise en place. Ce congrès permettra, en accord avec les camarades du syndicat de l'enseignement privé, de fixer ou non un calendrier en vue de l'intégration.

Dans cette phase transitoire :

➔ **Au niveau national :** nous proposons à nos camarades du SNEIP de participer à tous les pôles et collectifs de la CGT Éduc'action. Il s'agit aussi de faire fonctionner un groupe de travail, entre la CGT enseignement privé et la CGT Éduc'action, capable de prendre en charge au niveau national toutes les problématiques communes.

Il est nécessaire, durant la phase transitoire, de prendre toutes les dispositions pour que les camarades soient invités aux travaux de notre Commission exécutive et du bureau de l'Union.

➔ **Au niveau départemental et régional :** nous rappelons en préalable que les SDEN sont l'outil syndical de proximité le plus adapté au développement de la CGT dans l'éducation.

Nous invitons nos structures départementales à tout mettre en œuvre pour accueillir nos camarades de la CGT enseignement privé en leur sein, développer des coopérations et travailler avec eux à une organisation qui leur permettra d'intégrer toutes les instances des syndicats départementaux, et à faire remonter les avancées comme les difficultés rencontrées.

Dans l'immédiat, certaines de nos tâches syndicales quotidiennes nécessitent un travail en commun et une mutualisation avec la CGT de l'enseignement privé : carte des formations, précarité, travail paritaire, aide à la syndicalisation... Tout en tenant compte de l'hétérogénéité des situations locales, des formes de travail en commun et de partenariat, les plus adaptées sont à trouver dans les SDEN (collectifs fédéraux académiques, CEx ou bureaux communs réguliers, collectifs dans les UL...).

► Votes du 7^e congrès

	Champ confédéral	Champ fédéral	Enseignement privé
Voix attribuées	12 789	12 789	
Texte A	6 142 (50,87 %)	5 064 (41,94 %)	
Texte B	4 491 (37,20 %)	4 228 (35,02 %)	
Abst	1 441 (11,93 %)	2 782 (23,04 %)	
Résolution A amendée	Pour : 63,54 % Contre : 30,85 % Abst : 5,61 %	Pour : 53,44 % Contre : 30,85 % Abst : 15,71 %	Pour : 69,67 % Contre : 18,44 % Abst : 11,89 %
Modification statutaire (adoption)	Pour : 69,37 % Contre : 28,45 % Abst : 2,17 %		

Serge vallet

PLP Vente

LP Jeanne d'Arc - Argentan (61)

Rencontre...



■ Pourquoi l'enseignement ?

De formation plutôt scientifique, puis commerciale, je débute ma vie professionnelle comme "représentant" pour plusieurs sociétés auprès de la grande distribution.

Durant 5 ans, j'ai vendu des boîtes de conserves ou des pellicules photos à des magasins qui n'avaient rien à faire de mes produits. Le seul objectif restait de vendre toujours plus au consommateur final. L'hypocrisie des relations, le souhait de vivre autrement, la naissance de mon fils et l'envie de le voir grandir m'ont conduit à changer de métier. Mon épouse, alors professeure de vente, me tend une perche. J'interviens dans ses classes comme "professionnel". Ça me plaît...

Je démissionne puis passe le concours. Mais il faut bien manger, alors j'accepte un poste de maître auxiliaire dans un petit établissement privé...

■ Pourquoi l'enseignement privé ?

Athée, résolument engagé à gauche, le choix de l'enseignement privé était loin d'être évident. Il s'est pourtant imposé naturellement compte tenu de notre situation familiale. Les modalités d'affectation de l'époque permettaient de trouver un poste au plus près de chez moi. La vie de famille au détriment des convictions profondes. J'assume. Mes élèves et mes collègues ressemblent en tous points à ceux des établissements publics du coin (ce qui n'est pas partout le cas, loin de là), et j'ai plaisir à enseigner dans ces conditions.

■ Pourquoi la CGT ?

Peu après avoir débuté l'enseignement, nous avons subi en 1999 les "réformes" de Claude Allègre. Dans notre lycée professionnel comme ailleurs, ces projets ne "passaient pas". Les syndicats historiques de l'enseignement privé n'étant pas offensifs, je me suis naturellement rapproché des syndicalistes du lycée public voisin, qui nous ont complètement asso-

ciés au mouvement, dont mes collègues et moi sommes devenus une composante à part entière. Quelques collègues de Caen (notamment Jean-Charles Risbec et un certain Thierry Le Paon, de l'UD CGT du Calvados) ont contribué à construire un premier petit groupe dans la région. C'était parti...

On me demande souvent s'il n'y a pas une forme de schizophrénie à militer au sein de la CGT tout en travaillant dans l'enseignement catholique... et en revendiquant la fonctionnarisation des personnels et l'intégration des établissements dans un grand service public de l'Éducation nationale. Je me pose régulièrement la question. La réponse est claire : NON. La CGT a vocation à défendre les salariés, quels qu'ils soient, en les dissociant de leur institution.

Surtout, cette revendication historique et idéologique de la CGT Enseignement Privé est juste sur le fond. La schizophrénie est sans doute plus forte au sein de la direction de l'enseignement catholique, qui revendique une autonomie vis-à-vis de l'enseignement public, qui peaufine sa concurrence, qui cherche à gagner des "parts de marché"... tout en étant financée à 90 % sur des fonds publics !

■ Quel militantisme aujourd'hui ?

J'ai eu la chance entre 2007 et 2011 de suivre ma femme mutée en poste en outremer, à Mayotte. Au-delà de la belle expérience personnelle, j'ai travaillé sur place, dans le cadre d'un mandat de la FERC, au rapprochement entre le SDEN et la CGTMA, confédération locale liée à la CGT. Côté des travailleurs mahorais s'est avéré particulièrement riche. L'intérêt d'un syndicalisme interprofessionnel est évident. Je suis fier que la CGT permette les convergences entre tous les salariés, quels que soient leurs métiers, leurs revenus, leurs pratiques. Nous sommes tous du même côté de la barrière.

Durant ces quatre ans, j'ai également assuré une bonne partie du travail du SDEN pour mes collègues du public.

Dans ce genre de circonstances, on se rend bien compte que venir du public ou du privé n'a que peu d'importance. On fait le même boulot, on a les mêmes inquiétudes, les mêmes aspirations, la même volonté de faire avancer les choses.

De retour en métropole, mon militantisme n'en est que plus fort. Intégré récemment au Bureau national de la CGT Enseignement Privé, **je suis un ardent promoteur du rapprochement entre nos structures au sein de la CGT Educ'action.**

Au quotidien, le travail ne manque pas : analyse des projets de réforme en cours, information des personnels, mais surtout réponses aux nombreuses questions de collègues souvent en détresse. **On constate une recrudescence du harcèlement sous toutes ses formes.** L'autonomie des établissements et la concurrence acharnée que se livrent un bon nombre d'entre eux conduisent parfois les directions à des dérives. Le rôle du syndicat est entre autre de les limiter.

Les salariés ne sont jamais aussi forts que lorsqu'ils sont soudés, solidaires, qu'ils échangent sur leur vécu. Et que l'on soit dans le public ou dans le privé ne change rien à l'affaire. Pour cette raison, nous consacrons également une énergie importante à travailler au rapprochement de nos deux organisations : la CGT Enseignement Privé et la CGT Educ'action.

Quelle perspective dynamisante que d'imaginer au sein de la CGT le rassemblement, dans une même structure, de tous les personnels de l'Éducation nationale.

► **Extraits du document
d'orientation
du 50^e congrès de la CGT**

(...)

1.73. (...) Les divergences handicapent les capacités syndicales à faire face aux préventions patronales. Elles méritent débat avec les salarié-e-s eux-mêmes. Il faut susciter et encourager la confrontation des idées, la considérer comme un mode normal des relations entre organisations, faire de l'unité un bien commun. La recherche de l'unité des salarié-e-s et de leurs syndicats doit être permanente, ce n'est pas une considération tactique, c'est vital non seulement pour nous, mais pour les salarié-e-s. Elle est la condition irremplaçable pour que les salariés voient leur place reconnue dans la société.

1.74. Pouvons-nous malgré ces divergences d'appréciation qui ne disparaîtront pas du jour au lendemain, mener des démarches unitaires sur des revendications communes ? Cela est possible comme nous le constatons dans des entreprises ou des branches professionnelles. (...)

1.77. Parce qu'ils ont les mêmes préoccupations, des syndiqué-e-s et des syndicats affiliés à d'autres organisations non confédérées sur le plan interprofessionnel, se posent aujourd'hui la question de leur avenir, de l'avenir du syndicalisme, de leur éventuelle confédéralisation. Certain-e-s même nous interpellent.

1.78. En effet, si dans notre pays le pluralisme syndical est une réalité qui s'impose à tout-e-s, la multiplicité des organisations issues des différentes scissions d'organisations syndicales, ne s'est pas accompagnée d'un renforcement global des syndicats, bien au contraire. Cette situation se révèle finalement préjudiciable pour le monde du travail. Nombreux en sont conscients. Nous sommes naturellement ouverts et disponibles à toutes réflexions qui visent à reconstruire un paysage syndical moins éclaté.

Vers une unification syndicale :
L'expérience picto charentaise

Dans l'académie de Poitiers, la CGT Educ'action et la FSU ont décidé, aux élections professionnelles d'octobre 2011, d'afficher une unité d'action symbolisée par un slogan explicite : "Je fais un pas de plus, au CTA, je vote FSU-CGT".

Cette décision a naturellement fait suite au travail en commun entrepris depuis des années dans notre région. Elle a modifié les repères conventionnels et cet affichage a ébranlé le monde syndical de l'Éducation nationale. La liste commune au CT n'était en fait que le reflet d'une activité réelle et non une manœuvre électorale, c'est pour cela qu'elle ne découlait pas des conséquences éventuelles des nouvelles règles de la représentativité.

Face aux différentes réformes, dans les UD, les UL, devant les préfectures, les directions académiques et le rectorat, la FSU et la CGT Educ'action se sont très souvent retrouvées pour la rédaction des mots d'ordre et les déclarations liminaires, la préparation des instances académiques, régionales et départementales.

Nous sommes solidaires dans l'action et la revendication à cette condition à laquelle nous tenons : "**Jamais sans les personnels**".

Face aux attaques constantes contre les services publics, les statuts, les conditions de travail et le métier cette unité prend tout son sens. Les élections professionnelles de 2011 ont concrétisé cet affichage pour être encore plus forts. Nous n'avons pas été démentis par la profession.

Une année vient de s'écouler. À chaque fois, nous nous retrouvons dans toutes les préparations de toutes les instances représentatives CHSCTA, CHSCTD, CTA, CTD, CAPA, CAEN, CDEN... où

nous débattons et exprimons nos points de vue pour afficher, ensemble, nos positions unitaires. **Une fois par mois, les secrétaires des SDEN et de l'URSEN, les secrétaires de la FSU et de ses syndicats, se retrouvent pour débattre de l'actualité, mettent sur pied des stages de formation, envisagent des actions à mener. Une activité syndicale riche d'échanges, une activité syndicale qui s'oppose au normatif et qui propose différemment, sans remettre en cause la souveraineté de nos syndicats nationaux et a fortiori de nos fédérations.**

Nous faisons le constat régulièrement que nous sommes confrontés aux mêmes difficultés de fonctionnement interne. Si des divergences peuvent apparaître, elles s'estompent dans les luttes que nous menons dans l'unité pour faire face à toutes les attaques de tous les gouvernements contre le système public d'éducation et les services publics. **Nous portons la même ambition : celle d'un service public d'éducation au service de tous, gratuit et laïque. C'est dans ce sens que nous sommes engagés et que nous poursuivons notre démarche d'unification syndicale, y compris dans d'autres secteurs comme la Fonction publique territoriale, l'université.**

*Myriam Lieby, Secrétaire régionale
de la FSU Poitou-Charentes*

*Bertrand Verhaeghe, Secrétaire régional
de la CGT Educ'action Poitou-Charentes*



Marc Le Roy

Abécédaire...



comme... Pédagogie

→ Tentative de définition

La pédagogie est avant tout un exercice d'humilité, et c'est là le premier paradoxe : alors que le pédagogue semble doté de tous les pouvoirs dans sa classe et à l'égard des élèves, il se mesure très rapidement aux limites de ses pratiques. C'est qu'en pédagogie, ceux qui détiennent la vérité se trompent : il n'y a jamais de recette qui marche automatiquement. Le cadre de l'exercice pédagogique dépend de tellement de paramètres que celui qui s'y mesure apprend bien vite l'humilité.

Est-ce à dire qu'il faut accepter l'échec comme une fatalité ? Non, définitivement non, mais il faut bien reconnaître que c'est en affrontant les difficultés que le pédagogue, comme l'élève, progresse.

Que veut le pédagogue ? A priori, son objectif est de permettre aux élèves de s'appropriier collectivement et individuellement des connaissances et des pratiques afin qu'ils deviennent autonomes, pensent et agissent par eux-mêmes en conscience.

Les paramètres qui influencent le contexte dans lequel s'exerce l'activité du pédagogue sont multiples, nous l'avons dit. Le principe préalable veut que l'on considère que tout individu est perfectible et qu'il n'y a pas de limite à cette perfectibilité, celle de l'élève comme celle du maître.

La sociologie a montré que le professeur, comme l'élève, s'inscrivait dans des schémas de reproduction sociale dépendants de facteurs extérieurs, liés au contexte socioculturel dans lequel évoluent ces personnes, mais aussi intrinsèques à l'institution dans laquelle ils exercent leurs activités de maître et d'élève. **Pratiquer la pédagogie, c'est donc essayer de mettre à jour ces structures latentes, pour les déconstruire.** La classe prend alors une dimension particu-

lière : en lien avec la société, elle est aussi un lieu à part dans lequel on va pouvoir essayer de modifier les représentations. Je me souviens d'une classe dans laquelle nous avons beaucoup travaillé en équipe pour renverser cet ordre qui veut que celui qui n'est pas sûr de lui n'intervienne pas, si bien que des élèves en grande difficulté en seconde se battaient pour participer. Lors d'un cours de sciences-physiques, la professeure pose une question et plusieurs élèves lèvent le doigt. Elle interroge l'un d'eux et entend une fille qui s'exclame "*Allez, fais pas ta pute*". Nous convoquons l'élève en question qui très naïvement nous répond que l'expression n'est pas (je reformule) à prendre au sens littéral, mais qu'elle avait vraiment envie de participer et trouvait la situation injuste. Il s'agit bien là du télescopage qui s'opère entre l'ordre de la classe et celui du milieu dans lequel évolue l'élève. Mettre à jour ce type de phénomène pour l'enseignant et pour l'élève, c'est bien "faire de la pédagogie".

Evidemment il ne s'agit pas que de déconstruire les schémas, même si c'est un élément incontournable de la pédagogie. Trouver des stratégies pour permettre à l'élève d'apprendre, voilà bien le travail du pédagogue. Le terme de stratégie est perverti par une idéologie du profit. Peut-être faut-il lui préférer celui de ruse, mais il est connoté péjorativement, ou bien, faire référence à la *metis* antique, ce détour intellectuel qui permet d'arriver à ses fins.

Mais pourquoi faudrait-il ruser pour que l'élève apprenne ? C'est qu'apprendre est aussi une affaire de désir. Ce que veut le pédagogue, c'est faire adhérer les élèves à son propre désir. C'est impossible. Il lui reste donc à négocier avec le désir des élèves, à prendre des détours pour parvenir à trouver un terrain d'entente avec ses élèves.

Les éléments que nous venons de répertorier sont très souvent implicites : le pédagogue agit sous des pressions multiples qui n'ont rien à voir avec le travail de l'apprentissage en lui-même. Pressions de rentabilité apparente, de progression imposée par des programmes par essence inadaptés aux élèves (certains peuvent bien plus, beaucoup ont besoin de plus de temps), pressions verticales (hiérarchiques) et horizontales (conseils de classe, nombre imposé d'évaluations...) qui ne prennent pas en compte le temps nécessaire à l'exercice de tous les paramètres de cette *metis*, ces détours nécessaires à l'apprentissage. **La question du temps nous semble prépondérante dans l'activité pédagogique** : le temps que l'enseignant devrait avoir pour rechercher des stratégies, pour prendre du recul et se cultiver, et le temps dont les élèves ont besoin pour apprendre, que ce soit au rythme de chaque classe, et elles ne sont jamais identiques, ou sur le plan individuel. Il semble que pour apprendre, on ait besoin de sortir de cette atmosphère de stress, nous parlons d'apprendre dans le plaisir, et non sous la contrainte.

Et c'est cela aussi **la question de la pédagogie : c'est la question du plaisir.** L'accumulation des contraintes exclut bien souvent le plaisir de l'apprentissage. Or, ce qui permet l'adhésion des élèves, c'est le plaisir. C'est cela qui induit le besoin de recommencer, de faire l'effort, d'aller plus loin. S'il n'y a pas le plaisir d'apprendre, le pédagogue apprend à ses élèves à se soumettre, il va à l'encontre de ses fins premières : **permettre aux élèves de s'appropriier collectivement et individuellement des connaissances et des pratiques afin qu'ils deviennent autonomes, pensent et agissent par eux-mêmes en conscience.**

Pauline Schnegg

en **2013**
je **signe**
en **2014**
ils **votent**

Le droit de vote des étrangers dès 2014, c'est urgent !

www.droitdevote2014.org

Élèves, parents, Roms, musiciens... À qui le tour de Valls ?

"Les Roms ont vocation à rester en Roumanie, à y retourner [...]. Les occupants de camps ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays". Ces propos tout en nuance ne sont ni d'Hortefeux ni de Guéant, mais de leur digne successeur à l'intérieur. Valls dirait-il la même chose d'autres citoyens européens ? Ce sont pourtant les Roms qui cherchent à scolariser leurs enfants et des maires qui refusent, comme à Lunéville (54). Le maire de Ris-Orangis (91) a même regroupé la douzaine d'enfants Roms dans une classe spécifique attenante à un gymnase pour empêcher leur inscription à la cantine et tout contact avec les enfants de la commune. Nous avons participé à la vague de protestations qui l'a conduit enfin à respecter une scolarisation effective.

Même éligibles aux conditions de régularisation de la circulaire Valls, des parents d'élèves sont en rétention, promis à l'expulsion. Ainsi Monsieur Delon Litanda, père de trois enfants, a résisté à une tentative d'expulsion le 17 mars. Une autre tentative était prévue le 26 mars, jour de son audience devant la Cour d'appel. Dans les établissements des enfants, Zacharie, Tricia et Kerene, on se mobilise. Le 27 mars, Monsieur Litanda sort libre de rétention ! Trop tard, en revanche, pour le collégien Klevis et sa famille, expulsés le 13 mars (voir p. 2).

C'est le lien social qui bloque la machine à expulser. Ainsi Avelan, trompettiste congolais et père d'un nourrisson, a été libéré par une manifestation de 200 personnes, une marche musicale de ses amis de l'école de musique, entre la cathédrale et la préfecture d'Orléans. Alors qu'Avelan était en route vers Roissy, le préfet s'est rendu à l'Hymne à la Joie.

Le 6 mai, nous tirerons le bilan de la première année de "changement". Peu probable que nous entonnions l'Hymne à la Joie.



Droit de vote : assez de renoncements !

Le gouvernement vient d'abandonner le 50^{ème} engagement du candidat Hollande sur le droit de vote des non européens aux élections municipales.

Cette mesure est absente du projet de réforme constitutionnelle. Loin d'obéir à une "priorité" de lutte contre le chômage, ce renoncement s'inscrit dans une logique de reculs devant le patronat et la droite, comme le traité austéritaire ou l'ANI.

Le collectif "Droit de vote dès 2014", auquel participent 161 associations, partis et syndicats dont la CGT, n'abandonne pas la partie. Il appelle dans un communiqué tous les collectifs locaux à continuer la mobilisation et à faire signer massivement la pétition ¹ qui réunit plus de quarante mille signatures. "Ne pas engager" la procédure de modification constitutionnelle permettant aux étrangers non communautaires de voter et d'être élus aux municipales de 2014 "serait non seulement ne pas honorer le programme politique sur lequel le candidat s'est engagé, mais aussi une faute politique qui marquerait négativement le quinquennat".

Le syndicalisme a toute sa place dans la bataille pour ce droit démocratique. Depuis longtemps, la CGT a inscrit cette revendication dans ses repères revendicatifs. D'ailleurs, en revendiquant que les travailleurs étrangers soient éligibles aux prudhommes et puissent rendre des jugements "au nom du peuple français", la CGT ne limite pas la citoyenneté à la nationalité.

Promis depuis plus de 30 ans, il serait temps que ce droit voit le jour. Que cela passe par un vote des trois cinquièmes du congrès ou par un référendum, la bataille des idées est indispensable pour que cette avancée ne soit pas une nouvelle fois reportée aux calendes. D'où notre engagement.

www.droitdevote2014.org

Pablo Krasnopolsky